

Guide de l'étudiant

93/94

Amphi B

LÀ, TU VOIS BIEN
QU'IL FALLAIT TOURNER
À GAUCHE APRES LE
RESTAU-U !

**TOUT
pour
réussir
tes études**

ZARZ93

N° Spécial • 10 F

Problèmes d'inscription ?

Comme chaque année, l'UNEF met à ta disposition un grand dispositif SOS inscription. Explications.

QUI SUIT LES PROBLÈMES D'INSCRIPTION ?

Les bacheliers, en particulier ceux qui sont titulaires des bacs F, G et H. La région parisienne est championne toutes catégories de la sélection, surtout depuis la mise en place du système-minitel Ravel en 1990. En province, son équivalent s'appelle Ocapi, Racine etc...
Ceux qui souhaitent changer d'orientation, de filière.
Ceux qui veulent poursuivre des études universitaires après un BTS ou un IUT.
Ceux qui désirent accéder à certaines licences ou à un 3^e cycle.

puis, deuxième étape, de décider de se rassembler et de tenir des initiatives : délégations dans les universités, manifestations au rectorat... C'est de cette façon qu'à chaque fois, en 1990, 1991, 1992, des milliers de bacheliers ont gagné leur place.

FICHE RECTORALE :

En Ile de France, les non-inscrits peuvent remplir une fiche rectorale. Le rectorat et les universités décident alors dans quelle fac s'inscrire, sans même garantir le respect de tes vœux de filière. Il faut absolument réclamer cette fiche, tout en veillant à ce que la collante du bac ne soit pas tamponnée à cette occasion.

QUEL RECOURS POSSIBLE ?

SOS-INSCRIPTIONS

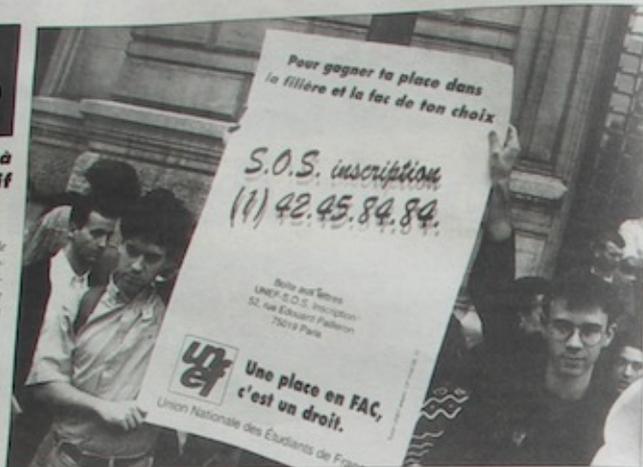
Nous avons la loi de notre côté, et notre nombre pour nous faire respecter. C'est le moyen le plus sûr de gagner et le principe de base du dispositif.

Première étape : remplir le bulletin SOS inscription. Echanger ses coordonnées avec d'autres non inscrits. Ce qui permet de rester en contact.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF :

troisième recours, à n'utiliser qu'après les deux précédents, car le résultat est aléatoire.

Dans tous les cas, le mieux est d'agir ensemble. Pour cela, note bien cette adresse



UNEF-SOS inscription

52, rue E. Pailleron • 75019 Paris

Tél : 16 (1) 42 45 84 84

LES DROITS HORS LA LOI

Pour être inscrit à l'Université, tu dois payer les droits d'inscription (sauf si tu es boursier ou exonéré). A cela s'ajoute la sécu si tu as plus de 20 ans, et l'adhésion à une mutuelle si tu le désires. Tout le reste est facultatif.

Or, de plus en plus d'universités fixent des droits d'inscription supplémentaires. Objectif : nous faire payer la note du désengagement de l'Etat. Qu'on se le dise, tout autre frais présenté comme obligatoire est illégal ! Bibliothèque, photocopies, sport, "frais de dossier" ou de "gestion", "contributions spécifiques" ou pédagogiques, la liste est longue des petits extras.

En aucun cas l'inscription à l'université ne peut être subordonnée au paiement de ces droits. Tu n'es donc pas obligé de les payer. Si l'administration de la fac passe outre, ou si on ne te précise pas leur caractère facultatif, fait appel à l'UNEF ou fait signer un papier signalant l'obligation qui t'est faite.

Il faut rappeler que ceux qui ignorent de manière délibérée les textes en vigueur commettent un délit de "concussion" (art. 174 du code pénal) qui prévoit de deux à dix ans d'emprisonnement pour tout fonctionnaire qui aura ordonné de percevoir des sommes qu'il sait ne pas être dues, ce qui est manifestement le cas.

Souhaitons qu'il ne faille pas aller jusque là pour faire respecter la loi !

Nous devons tous refuser de payer ces droits, car si ces méthodes continuent, nous paierons bientôt les profs de la main à la main à la sortie du cours.

Loïc Pen

NOS DROITS

LIBRE CHOIX DE LA FAC ET DE LA FILIERE

La loi est explicite là-dessus "le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat... Tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix". (article 14 loi Savary 1984).

EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION

TU ES BOURSIER ?

Tu ne paies pas de droits d'inscription, ni de sécurité sociale étudiante. Il faut fournir un justificatif provisoire de bourse. Si tu es en instance de bourse, essaie d'obtenir un rendez-vous de remise de dossier le plus tard possible. Si tu es obligé de faire l'avance, fais-tout rembourser auprès de l'administration de ton UFR.

TU N'ES PAS BOURSIER ?

Si ta situation sociale le justifie, tu peux être exonéré ou remboursé, en application d'un arrêté de 1984 qui autorise l'université à exonérer 10 % des étudiants inscrits non boursiers. Il te faut faire une demande d'exonération des droits d'inscription, par écrit, adressée au président de l'université, au plus tard le 31 décembre.

Sommaire

S'inscrire	pages 2 et 3
La FAC, mode d'emploi	pages 4 et 5
Loi Fillon	pages 6 et 7
Nos formations	pages 9, 10 et 11
Examens	page 12
Troisième cycle	page 13
Aide sociale	page 16 et 17
Santé	pages 18 et 19
Étudiants salariés	page 20
Étudiants étrangers	pages 22 et 23
Service National	page 24
Étudiants du monde	page 25
L'UNEF	pages 26 et 27

UNE PLACE EN FAC C'EST UN DROIT

Le Bac donne accès à l'université. C'est un droit inscrit dans la loi qui est de plus en plus remis en cause. Ingrid et Claudine expliquent comment elles l'ont fait respecter. Portraits croisés.

Etudiantes en psycho à Paris VII, Claudine et Ingrid font partie des nombreux étudiants à qui, lors des inscriptions en première année, on a tenté de refuser le droit d'étudier. Pourtant, toutes deux venaient d'avoir leur bac. Début mai, elles avaient, comme l'ensemble des lycéens bacheliers de la région parisienne, correctement tapé Ravel afin de se préinscrire et reçu par la suite une lettre confirmant cette préinscription. Mais lorsque dans l'amphi plein à craquer, l'administration donne la liste des étudiants admis à entrer en premier cycle, ni l'une ni l'autre n'entend son nom. Leurs rêves et leurs projets s'évanouissent.

"Dans l'amphi, c'était un peu l'affolement."

Moi je n'arrivais pas à y croire, et puis nous étions tellement nombreux à être refusés que j'ai pensé que la situation ne pouvait être définitive", explique Ingrid.

En effet, sur les 250 étudiants présents, seulement 100 sont admis. Pour tous, la situation est insupportable, d'autant plus que l'administration se refuse à donner toute explication, se contentant de proposer aux "recalés" d'aller voir dans d'autres facs, de choisir une autre filière ou encore de remplir une fiche rectorale. Ça n'était pas possible, il fallait faire quelque chose.

"Quel mépris, j'étais vraiment dégoûtée !"

"En attendant les résultats, nous avions vu des affiches sur lesquelles était inscrit : "Une place en fac, c'est un droit" ; des étudiants ont pris la parole dans l'amphi pour proposer qu'on se retrouve en cas de problèmes d'inscription", c'est ce que nous avons fait".

Très vite, Claudine et Ingrid vont s'apercevoir qu'elles ne sont pas les seules à avoir envie de se battre pour faire respecter leurs droits. Une véritable chaîne va se créer entre l'UNEF et tous les étudiants non-inscrits.

Tous prennent contact les uns avec les autres et rapidement, la lutte s'organise.

Ils sont des dizaines à se retrouver à plusieurs reprises dans le bureau



de la vice-présidente pour réclamer ce qui leur est légitime. Face à leur détermination, celle-ci ne peut céder, et fait appel au Rectorat pour que des places suffisantes soient débloquées. Et fin juillet, la nouvelle tombe : plusieurs dossiers supplémentaires sont acceptés en psycho. Néanmoins, huit étudiants restent sans place et bien que la fac soit désormais fermée pour les vacances, personne ne désespère. Même si c'est dur, même si l'on a parfois envie de se décourager. Dès septembre, par le biais de l'UNEF, ils reprennent contact entre eux, investissent les bureaux, et c'est une nouvelle victoire : les huit dossiers restant sont acceptés.

"Plus on se sent dans ses droits, plus on est déterminé à se battre".

"J'étais vraiment dégoûtée de voir avec quel mépris on nous considérait et surtout avec quelle légèreté on bredait notre avenir : je ne pouvais pas faire autre chose que me battre", explique Claudine près de six mois après l'événement.

Aujourd'hui, tout comme Ingrid, elle finit sa première année en psycho ; ayant fait l'expérience que la lutte et la solidarité ne sont pas des notions vides de sens, elles ont décidé de rejoindre

l'UNEF pour de bon. Cette année, elles accueillent les bacheliers à Jussieu. Mais cette fois, c'est pour aider les nouveaux bacheliers à obtenir, eux aussi, le droit d'étudier dans la fac et la fièvre de leur choix. ■

Editorial

Étudiant en première année ou en 3^e cycle, votre envie de réussir est forte. C'est de notre avenir qu'il s'agit.

Les étudiants d'aujourd'hui sont ainsi. Ils veulent être entendus. D'autant plus qu'ils ont des choses à dire.

Faire ses études à l'université, cela relève de la course d'obstacles et de la course par élimination. Dans cette compétition, on viole les règles du jeu : notre droit aux études et nos droits d'étudiants sont quotidiennement foulés aux pieds.

Notre volonté de réussir nos études, c'est une grande chance, c'est elle qui nous agit, qui nous rend fort pour que ça charge à la fac.

Faire respecter les droits, ce gagner de nouveaux pour que la réussite mienne encore les études, c'est la raison d'être de l'UNEF.

Alors naturellement, l'UNEF a été son syndicat. Il te sera utile tout au long de l'année pour gagner la place en fac, obtenir une bourse ou une aide financière, ce faire rembourser ses droits d'inscriptions...

La preuve est faite : pour gagner, il faut s'unir. Alors, dès aujourd'hui, l'UNEF c'est ouverte.

François TOULAT
Rédacteur en chef
de Nouveau Campus





Des campus différents, des problèmes en commun

PETIT GLOSSAIRE

ATER : Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche; étudiants en cours de Thèse ou jeunes chercheurs qui sont chargés de T.D. Leur statut est précaire et ils sont sous-payés.

CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, organisme consultatif dans lequel sont discutées toutes les questions ayant trait à l'Enseignement Supérieur.

COURS MAGISTRAUX : les cours théoriques sont dispensés en amphi par un enseignant de haut niveau. Ce système ne favorise pas le dialogue ! En principe obligatoire et réservé à ceux qui choisissent le contrôle continu. En fait, très variable selon les facs et les UFR.

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires. C'est l'organisme qui gère l'aide sociale, Cité-U, Resto-U, FSU, bourses...

MODULES : Ensemble de matières. Pour obtenir un module, il faut avoir la moyenne du total des matières passées. Normalement, si on ne finit pas son diplôme, on garde le bénéfice du module en cas de future inscription, il est "capitalisable". Certains modules sont obligatoires, et d'autres, optionnels.

MONITEURS : Etudiants en Thèse qui bénéficient d'une allocation de recherche et donnent deux heures d'enseignement par semaine. Avec les ATER, les moniteurs assurent une bonne partie des TD de Deug avec une formation pédagogique minimum.

Partiels : Epreuve écrite qui a lieu en cours d'année et qui compte pour la note finale.

T.D : Travaux Dirigés.

T.P : Travaux Pratiques ; l'équivalent des TD en sciences, ils permettent aux étudiants de faire des expérimentations ou de pratiquer une langue.

U.V : Unité de Valeur ; contrairement au module, l'U.V ne correspond qu'à une matière, elle est indépendante.

CONSEILS PRATIQUES

■ Constituer son emploi du temps
Pour constituer son emploi du temps, il faut avoir choisi des matières optionnelles, ses TD (ses TP lorsqu'il y en a). Le jeu consiste à tout faire rentrer sans que des cours chevauchent des TD (et réciproquement). Attention à quelques matières obligatoires ; bien choisir ses groupes de TD en fonction des matières optionnelles ; si tu es salarié, attention surtout aux matières optionnelles (pour les TD tu peux en être dispensé).

■ Les travaux dirigés (TD)
Ce sont des séances de travail qui se déroulent (normalement) par petits groupes (20 à 25 étudiants) qui ont pour but, non pas d'aborder d'autres enseignements, mais d'approfondir ce qui se fait lors des cours magistraux, pour les matières les plus importantes. Les TD commencent en règle générale trois semaines à un mois après le début des cours. Lorsqu'on se retrouve à 50 à 60 dans une salle de 25 où tout le travail approfondi devient impossible.

LA FAC, C'EST PAS SI COMPLIQUÉ...

Les premiers temps passés à la fac ressemblent toujours à une course d'obstacle. Il te faudra t'acclimater à un véritable labyrinthe, et surtout comprendre un système universitaire obscur et très lourd.

Le Nouveau Campus a enquêté sur les grandes étapes de ce parcours initiatique. Sa première découverte : les universités étant différentes, les situations locales peuvent énormément varier, aussi tu n'en voudras pas trop à l'enquêteur si ses "scoop" ne correspondent qu'imparfaitement à ton cas concret...

La scolarité.

Les inscriptions à la fac se déroulent généralement en deux temps, une inscription administrative où tu dois payer - cher - ta carte d'étudiant, puis l'inscription pédagogique où tu choisis tes cours et donc ton emploi du temps. Quand la faculté cultive l'archaïsme, elle t'impose une troisième inscription, au cours du second semestre, pour les examens. L'inscription pédagogique est un moment important, qui mérite un peu de réflexion avant l'action et de ne pas se laisser imposer n'importe quel cours. Signaleons deux critères essentiels : le choix des sujets et des profs et un emploi du temps correct. En discutant avec des étudiants plus expérimentés, tu peux éviter les profs les plus calamiteux ou, au contraire, découvrir des cours passionnants. D'autre part, quand la filière choisie réclame peu d'heures d'enseignement et que tu composes ton emploi du temps, tu n'a pas besoin de faire preuve d'héroïsme en étalant tes cours du lundi au vendredi et de 9h à 19h, avec en prime des trous de plusieurs heures chaque jour...

La rentrée.

Evidemment, au moment de l'inscription pédagogique, tu devras peut-être insister lourdement pour obtenir le cours choisi, l'administration des faits géant une confirmation explosive : toujours plus d'étudiants et moins de crédits ; à tel point que celle de TD le dimanche à imposer des TP le dimanche et en été ! Un conseil : même si l'inscription est officiellement définitive, il est souvent possible de déroger à cette règle en le demandant au prof concerné. Si celui-ci te reconnaît comme étant un étudiant assidu et sérieux, il est susceptible d'accepter le changement que tu demandes. C'est une des particu-

larités de la fac : tout devient beaucoup plus facile quand les profs sont d'accord... D'autre part, tu dois savoir que la rentrée est vraiment le moment décisif. Si tu réussis à tenir les deux premiers mois, tu peux te dire que tu as fait le plus dur ! Le meilleur moyen pour cela est de ne pas rester dans ton coin, de nouer des contacts et d'essayer de travailler avec d'autres étudiants. C'est aussi à ça que sert ton association de filière UNEF.

L'organisation et les avantages de la fac.

Pour les problèmes les plus courants, comme les inscriptions pédagogiques, les résultats aux examens, les absences des profs, tu devras t'adresser au secrétariat d'UFR. L'Université dispose bien sûr de services centraux, les plus utiles étant les

services de la scolarité, des transferts et les Bibliothèques-Universitaires.

Ne sois pas étonné si le contenu des cours à l'Université n'a pas grand chose à voir avec celui de ton lycée : ici, on est considéré - en théorie - comme un adulte. La fac te laisse plus de latitude, profite-en ! prends des initiatives et ne recule pas devant le travail personnel. Il faut reconnaître que les cours sont souvent très académiques et qu'il n'est guère prévu que les étudiants s'expriment. Mais le pire pour toi serait le trip métro-fac-do, de le contenter de prendre les cours et de les retracer intégralement lors des examens. Une seule solution : s'intéresser aux activités extra-étudiantes (théâtre, ciné-club, animations culturelles ou sportives) et participer à la vie de la fac. Pour ça, quelle meilleure idée que d'adhérer à l'UNEF ? L.F.



DES ELUS ETUDIANTS A TES COTES

Les conseils universitaires

L'Université est divisée en plusieurs UFR (Unités de Formation et de recherche) qui correspondent plus ou moins à une filière, comme Philosophie, Sciences de la Nature et de la Vie etc. Quelquefois, l'UFR est géographiquement délimité (à un bâtiment, un campus etc...) mais le plus souvent, tous les UFR sont regroupés sur le même lieu.

Chacun des éléments du système universitaire (UFR, universités, GROUS) est géré par un conseil dans lequel siègent des élus étudiants, enseignants et des personnels. Ces conseils décident de questions importantes pour nos étudiants : modalités d'examens, nombre d'étudiants inscrits, contenu des formations, prix du ticket de Restau-U... Autant de sujets sur lesquels les étudiants ont leur mot à dire.

Tous les deux ans des élections ont lieu pour choisir des étudiants qui nous représenteront dans ces conseils. C'est une formidable occasion de faire entendre tes exigences et d'élire des étudiants qui te défendront à tout moment.

Atoutes les étapes de ta nouvelle vie d'étudiant, tu peux rencontrer des obstacles divers, dans ce cas, tu n'es pas seul : les élus UNEF et leurs associations sont à tes cotés. Dans quelques cas, l'intervention de l'élu UNEF peut suffire pour résoudre le problème, mais la plupart du temps, il y a besoin de s'y mettre à plusieurs pour se faire entendre. Dans cette situation, l'élu UNEF peut être très utile : pour prendre rendez-vous avec l'administration, rendre public le problème en conseil, solliciter le soutien d'élus enseignants ou ATOSS etc... Dès qu'un mauvais coup est programmé par un conseil, le premier acte des élus UNEF est d'informer les étudiants. Comme la plupart des problèmes sont collectifs, ils nécessitent une réponse collective. Les élus UNEF ont à cœur que celle-ci soit préparée de la façon la plus démocratique, qu'à tout moment les étudiants soient consultés et décident des suites à donner à l'action. En conseil, ils se font les porte-parole des étudiants.

Laurent Frajerman

LA LOI DE TOUS LES DANGERS

24 juin : les examens sont finis ou en passe de l'être. Les étudiants partent en vacances ou cherchent du travail. C'est cette période que choisit le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche François Fillon et sa majorité parlementaire, pour proposer un texte qui explose totalement la structure des universités.

Autant dire que la volonté de consulter les étudiants, de leur demander leur avis, de les impliquer dans cette réforme est manifeste ! Ce projet de loi serait-il si négatif que cela pour les étudiants et les personnels de l'université, pour que l'on tente de le faire passer en catimini à l'Assemblée ? La réponse est oui pour la quasi-totalité des organisations syndicales d'étudiants, d'enseignants, de chercheurs et c'est le sifflement dans la communauté universitaire. En une semaine, il se trouve déjà pas moins de sept universités pour demander le report du projet. Des personnalités très diverses expriment leur refus du coup de force, leur volonté d'agir.

Mais que réforme ce texte qui provoque un "tremblement de terre" au moment où chacun est plus enclin à penser aux vacances qu'à sa rentrée universitaire ?

Depuis 1984, les universités sont régies par la loi Savary selon des règles bien précises. La loi Fillon permet de dégrader à cette loi, autant dire de ne pas l'appliquer, sans préciser le moins du monde la nature des changements. D'ailleurs Fillon l'explique ainsi : il s'agit d'"expérimenter des formules nouvelles".

Quelles pourraient être ces universités nouvelle-formule ?

Tout et n'importe quoi, puisque la plupart des garanties contenues dans la loi Savary disparaîtraient. Le rêve pour les partisans de la loi de la jungle ! D'ailleurs, pour faciliter le massacre, le texte prévoit que les modifications statutaires soient adoptées à la majorité simple, et non par deux-tiers des voix.

La première crainte que l'on puisse avoir comme étudiant, c'est une augmentation faramineuse des droits d'inscription. Ainsi l'IEP à Paris, qui est l'un des exemples déjà existants de ces "expérimentations", fait payer 5 000 Frs les droits d'ins-

cription et Charles Pasqua veut faire payer 30 000 Frs l'accès à l'université privée des Hauts-de-Seine.

La deuxième attaque permise par ce projet est que les diplômés nationaux soient balayés et remplacés par des diplômés locaux sans reconnaissance précise et adaptés à quelques entreprises seulement. La troisième préoccupation c'est que, libéralisme oblige, on mette les universités en concurrence et qu'on crée des facs d'élite et des facs poubelles. La logique même du texte consiste à ne rien changer pour la masse des Universités et à ne bouleverser que le fonctionnement des Universités désignées pour appartenir à l'élite.

La quatrième crainte est que les structures démocratiques de l'université soient dissoutes et que tout se décide sans nous (une "participation" symbolique des élus étudiants est quand même prévue). A croire que l'opinion des premiers intéressés est dégradable à entendre pour les gouvernements !

Il ne s'agit pas d'un coup de tonnerre dans un ciel serein. Depuis plusieurs années, les gouvernements tentent de mettre en oeuvre ces orientations sous frontalement (avec les projets Devaquet et Jospin), soit d'une façon détournée, par petits bouts ou fac par fac. De plus l'enseignement supérieur n'est pas le seul visé par le gouvernement : en abrogeant la loi Falloux, ils portent un coup sévère à l'enseignement public et laïc.

Pas de quoi être rassuré par cette loi.

Dependant la diversité des gens qui refusent que l'université soit sacrifiée (et nous avec !) à des intérêts financiers particuliers et des économies budgétaires doit nous donner confiance sur le fait que nous pouvons nous faire entendre. Rien n'est encore joué.

Alain Pagano, élu au CNESR



LOI FILLON : PREMIERES RÉACTIONS

Claude Seureau, Secrétaire général du SNESUP (Syndicat des enseignants de fac), se félicite de "l'unité d'action" et estime que les batailles vont se poursuivre et s'élargir, "compte-tenu de la gravité de l'attaque contre le service public".

Guy Bégnier, dirigeant de la FERF-CGT, précise que "ce projet de loi engage un retour au développement de l'élitisme".

La FEN (Fédération de l'Éducation Nationale) "exige le retrait de ce projet".

Michel Deyre, responsable du SGEN-CFDT, dénonce le fait que "le Ministre s'arroge le droit d'être le seul juge de ce qui sera bon ou mauvais pour l'université".

Michel Chaigneau, responsable de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire) affirme que "le gouvernement n'ose

pas avancer à visage découvert" pour "mettre en oeuvre une politique à courte vue".

Gérard Courtois, du journal *Le Monde*, explique que "ce texte permet d'ouvrir la voie à une modification en profondeur du fonctionnement des universités" et parle d'un "débat (à l'Assemblée Nationale) en trompe l'oeil" où la majorité s'évertue à "minimiser la portée de ce texte".

Pour **Stéphane Merceron**, dirigeant de l'Unef-ID, ce projet de loi permettrait "au patronat, aux groupes de pression locaux" de "dicter leur loi".



24 JUIN 93. DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE. PREMIÈRE RIPOSTE UNITAIRE CONTRE LA LOI FILLON, À L'APPEL DE 16 ORGANISATIONS D'ENSEIGNANTS, ATOSS ET ÉTUDIANTS. À GAUCHE BOB INJEY, PRÉSIDENT DE L'UNEF ET À DROITE CLAUDE SEUREAU, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNESUP (SYNDICAT ENSEIGNANT)

Interview de Bob Injey Président de l'UNEF

Nouveau Campus : L'Assemblée Nationale vient de voter une loi pour les universités. Qu'est-ce que cela signifie pour les étudiants ?

Bob Injey : Rien de bon. Rien qui puisse répondre à ce que nous attendons en tant qu'étudiant. Là où la loi Fillon s'appliquera, les conséquences seront dramatiques. En effet, c'est la remise en cause du droit aux études et l'aggravation de la sélection par l'argent, avec très concrètement la mise en place de facs d'élite et de facs poubelles. Ceux qui seront en capacité de payer 30 000 frs chaque année, auront accès à un enseignement de qualité.

Les autres auront droit à des bâtiments vétustes, au matériel obsolète et une formation au rabais. Cette loi, c'est aussi la remise en cause du contenu des formations et du caractère national des diplômes. Déjà élaborée sans que les étudiants aient eu leur mot à dire, cette réforme remet en cause la participation des étudiants à la vie des universités. Fillon veut transformer l'université sans que les principaux intéressés c'est-à-dire nous, les étudiants, ne soyons consultés. C'est inacceptable !

N.C. : La parution de ce texte a-t-elle été marquée par la réaction de la communauté universitaire ?

B.I. : Oui, moins de 3 mois après son arrivée, François Fillon a réussi "l'exploit" de regrouper contre son projet l'ensemble de la communauté universitaire. Enseignants, ATOS, étudiants, et leurs organisations syndicales au-delà de leur diversité et de leurs différences d'analyses, sont unanimes pour rejeter ce texte. En mettant en avant une revendication : la volonté non seulement de maintenir mais de développer un service public de qualité permettant de répondre aux exigences d'aujourd'hui, en terme de formations et de diplômes.

N.C. : Quelle sera l'attitude de l'UNEF ?

B.I. : Dans la période à

venir, l'UNEF va tout faire pour que de la manière la plus large, la plus unitaire, dans chaque université, enseignants, ATOS et étudiants agissent ensemble pour faire échec au projet Fillon et gagner sur leurs revendications. Et cela, en informant dès à présent les étudiants sur ce qui se prépare pour la rentrée, en leur donnant tous les éléments pour qu'ils puissent juger et se faire une opinion par eux-même. Dans chaque université, l'UNEF se met au service des étudiants pour engager ensemble les initiatives contre le projet Fillon. Elle est tout aussi déterminée à leur faire connaître leurs droits, à les faire respecter avec

eux, à faire l'expérience qu'ensemble il est possible de gagner. Dès les inscriptions, avec le dispositif SOS-Inscription, l'UNEF va engager la lutte dans toutes les universités pour faire respecter le droit de tous les bacheliers d'être inscrits dans la fac et la filière de leur choix. C'est la raison d'être de l'UNEF, être utile au quotidien pour mettre en échec tout ce qui nuit à la qualité de nos formations, pour défendre nos droits et en gagner de nouveaux, pour nous permettre de réussir.

Propos recueillis par A.J.



A tous les échelons de la scolarité, le manque de moyens pour répondre aux besoins de formation est criant. L'accès à une formation qualifiante pouvant déboucher sur un bon métier se réduit chaque année. Le Conseil général du Val-de-Marne agit avec tous les partenaires de l'école pour défendre le droit aux études pour tous, pour que l'éducation devienne une priorité nationale.

SOS rentrée : le droit d'étudier

A chaque rentrée scolaire, des centaines de jeunes, privés d'affectation dans un établissement scolaire, vivent le drame de l'exclusion, leur avenir volé. Ils revendiquent le droit de poursuivre une scolarité plus longue, de développer leurs chances de réussite !



Depuis plusieurs années, le Conseil général du Val-de-Marne a mis en place le dispositif SOS-Rentrée que les jeunes trouvent à leurs côtés dans les démarches qu'ils effectuent au Rectorat ou à l'Inspection académique. Avec le soutien des élus, du président du Conseil général Michel Germa, les jeunes sans-bahut formulent leurs exigences : le droit aux études, le principe du redoublement acquis, la reconnaissance du diplôme obtenu, le respect du choix et de l'orientation.

Diverses initiatives et une mobilisation qui va en s'amplifiant ont permis d'apporter des solutions à de nombreux jeunes. A la rentrée 1992, sur 583 jeunes sans affectation qui ont contacté SOS-Rentrée, 471 ont obtenu une issue favorable à leur situation. Leur détermination a permis l'ouverture de 8 sections supplémentaires : 2 classes de BEP vente action commerciale ; 1 classe de BEP électrotechnique ; 2 classes de BAC professionnel bureau, secrétariat et comptabilité ; 1 classe terminale G3 ; 1 classe de BTS section commerciale ; 1/2 section de BAC professionnel électronique...

Les demandes des jeunes et les ouvertures obtenues par leurs actions mettent l'accent sur les carences existantes en lycées, IUT, universités. Les succès des jeunes avec SOS-Rentrée et ses partenaires dans les villes font la démonstration que d'autres choix sont possibles et que des moyens significatifs doivent être débloqués. L'égalité des chances qui devrait être une responsabilité nationale reste un droit à conquérir.

SOS-Rentrée : 05.24.24.94 (appel gratuit)

Un IUT spécialisé dans la chimie et les télécoms devrait bientôt voir le jour à Vitry-sur-Seine

La construction d'un institut universitaire de technologie (IUT) à Vitry, dans le domaine départemental Chérioux, est aujourd'hui pratiquement acquise. Cet IUT qui accueillera environ 600 élèves comprendra dans un premier temps deux unités : un département "génie des télécommunications et réseaux" et un département "chimie".

Le projet d'IUT remonte à 1985. A l'époque, il n'avait pu voir le jour en raison du refus d'engagement financier de l'Etat à hauteur des besoins. Ce dernier vient d'accepter d'augmenter ses crédits face à l'injustice dont le département est victime en matière d'enseignement supérieur. Les étudiants n'y disposent que de deux IUT et d'une université. L'implantation de l'IUT de Vitry constituerait un premier pas appréciable : Le Val-de-Marne dispose d'un potentiel économique et d'atouts qu'une politique de formation dynamique peut largement contribuer à développer. L'enseignement en IUT prend toute sa valeur dans la mesure où il est apte à nouer des contacts avec les entreprises, à créer des flux d'échanges entre les milieux universitaires et professionnels.

Le site du domaine Chérioux à Vitry proposé par le Département pour la réalisation de l'IUT offre à cet égard de nombreuses opportunités. De plus, il s'agit d'un campus protégé, entouré d'espaces verts disposant d'équipements sportifs existants et d'une bonne desserte de transports en commun. Les bâtiments actuels présentent un bel ensemble architectural. La présence de l'IUT renforcera la vocation pédagogique du lieu qui comporte déjà une crèche, un foyer de l'enfance, une école de plein-air, un collège et un lycée technique, un lycée professionnel.

Le choix des filières de la chimie et du génie des télécommunications et des réseaux satisfait aux besoins en formation tant au plan départemental qu'au plan national et s'adapte particulièrement à la structure économique du Val-de-Marne. Le secteur de la chimie y connaît une croissance importante. Il est particulièrement représenté à Vitry,

Fresnes et Gentilly et demande une main-d'œuvre hautement qualifiée. Des débouchés professionnels seront également possibles dans l'industrie pharmaceutique. Le département de génie des télécommunications (GTR) s'inscrit bien dans le contexte de l'Est parisien où les secteurs de l'électronique et de l'informatique sont en expansion, en particulier dans le Val-de-Marne avec les pôles d'Orly/Rungis et Ivry/Vitry.

La création de ces deux départements d'IUT est par ailleurs cohérente avec la politique de l'université



Paris XII, engagée depuis plusieurs années dans une politique de consolidation de son pôle scientifique.

D'autres besoins en IUT sont identifiés depuis longtemps dans le Val-de-Marne, notamment dans les filières de l'agro-alimentaire, de l'audiovisuel et de l'aéronautique, en liaison avec les grandes entreprises implantées dans le département, en l'absence de tout financement de la Région. Il est le seul prévu dans le plan "Université 2000" dont Charles Pasqua, ministre de l'Aménagement a demandé une "remise à plat". Ses conséquences sont d'autant plus incertaines que la lettre de "cadre budgétaire" du Premier ministre ne laisse pas présager de grandes avancées en matière d'enseignement.

Des étudiants... pas comme les autres



Sortie d'un BTS parisien. Les avantages et les inconvénients d'être étudiant en lycée.

ETUDIANT EN BTS

Aujourd'hui être en BTS entraîne un statut particulier. D'abord du fait du lieu d'étude : le lycée. Mais cette différence ne signifie pas que l'on soit des étudiants au rabais.

Dans beaucoup de classes de BTS, le nombre d'étudiants permet, non seulement une communication prof-élève plus aisée, mais aide aussi à engager plus facilement le débat dans les cours. Ceci rend nos cours plus vivants, plus intéressants à suivre que ceux en amph. De plus, nous avons un suivi scolaire soutenu qui nous permet de travailler plus intensément et plus régulièrement. Alors, serions nous des étudiants privilégiés ?

Deux heures de colle

Hélas la situation n'est pas aussi rose. Nous avons un matériel souvent coûteux à acheter pour pouvoir réussir nos études. Que ce soit en BTS audio-visuel ou en BTS Informatique, nos études nous coûtent très cher. La plupart d'entre nous sont obligés de payer leurs repas au prix cantine quand les autres étudiants payent le prix du ticket de restaurat-U... Nous avons le droit à l'aide sociale étudiante ! Ce n'est pas

parce que l'on est dans un lycée qu'il faut faire une croix sur ce droit. Au début de chaque année, comme tous les autres étudiants, nous payons la sécurité sociale étudiante, et le fait de poursuivre ses études après le bac nous donne le droit de bénéficier des Oeuvres Universitaires et Scolaires. On voudrait pourtant contester notre statut d'étudiant, on voudrait que les BTS baissent la tête. Que dire des heures de colle distribuées aux étudiants en BTS. C'est le cas de Christophe (20 ans) à Tremblay parce qu'il n'avait pas bien rangé sa chaise.



Un enseignement plus personnalisé.

ou de Eric (22 ans) à Cachan parce qu'il refusait d'obéir à la baguette. C'est ridicule et inadmissible ! Pour qui nous prend-on ?

Etudiants privilégiés ? La question se pose à propos de la poursuite des études. Exemple à Lyon : tous les étudiants désirant accéder à la licence "Tourisme" doivent passer des examens (écrit + oral). Mais pour avoir la possibilité de passer l'épreuve, les titulaires d'un BTS doivent, en plus, être sélectionnés sur dossier. Une mesure qui conduit à privilégier un DEUG de Physique à un BTS Tourisme. Pour la filière, où est l'intérêt ?

Etudiant à part entière

Ceci est vrai dans beaucoup de filières de BTS : on veut nous empêcher de continuer nos études. Et dès les premiers jours on nous le fait bien comprendre, en nous expliquant que seuls les 2 ou 3 premiers auront "l'occasion de pouvoir continuer" leurs formations, car pour continuer il faut l'avis très favorable du conseil de classe. Il est anormal que des étudiants motivés par leurs formations soient repoussés ou obligés de repartir à zéro, c'est un véritable interdit d'étudier. Nous avons le droit d'être reconnus comme des étudiants à part entière, il faut nous permettre d'accéder à tous les droits des étudiants.

Eric Josten.

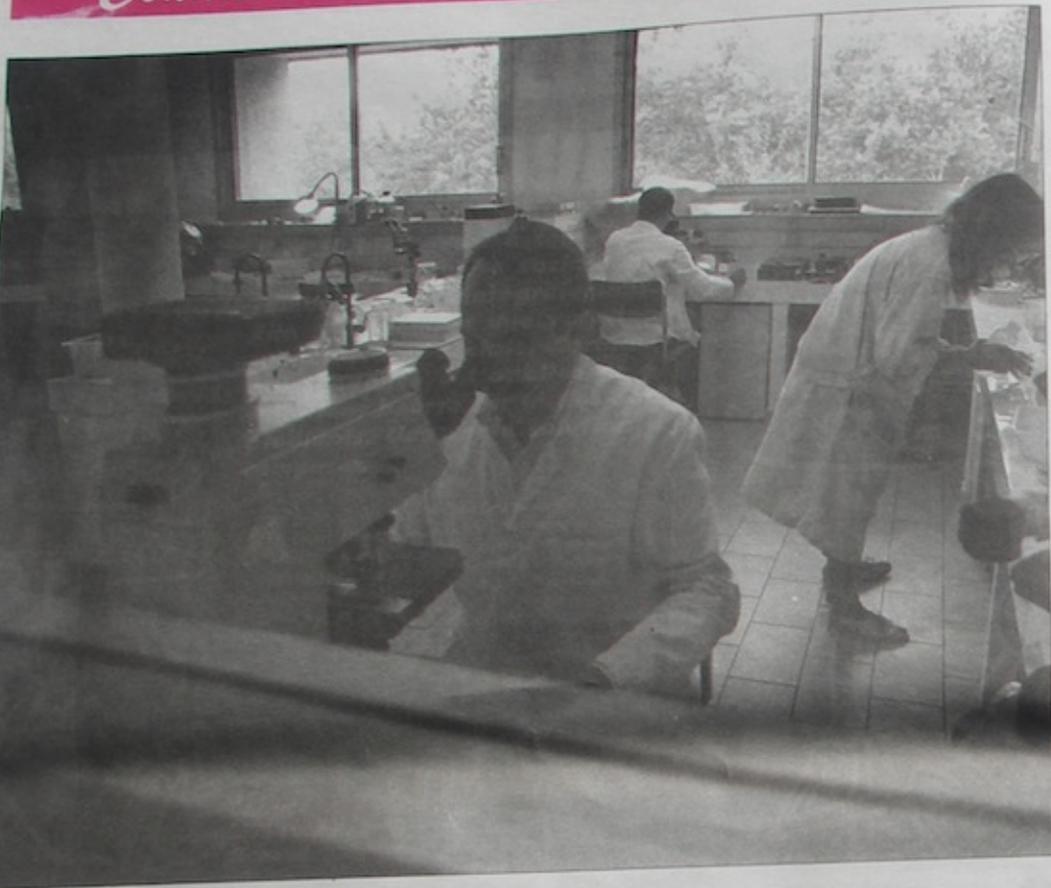
IUT : la poursuite infernale

Jadis présentés comme une filière privilégiée, les IUT sont aujourd'hui confrontés au même problème que le reste de l'Enseignement Supérieur. Matériel ancestral, bourses insuffisantes, problèmes de logement, structures universitaires insuffisantes etc... A cela s'ajoutent des problèmes plus particuliers comme la poursuite des études. Longtemps présentés comme préparant directement à la vie active, les étudiants d'IUT titulaires d'un DUT sont 46 % à poursuivre des études au-delà. Poursuite d'étude qui s'explique par le désir d'acquiescer une formation plus complète, offrant les meilleures perspectives de carrière.

Mais cette exigence n'est pas appréciée par tout le monde. En particulier par le CNPF et Mr Fillon qui voient d'un mauvais oeil des étudiants "prétendre" poursuivre des études pour accroître leur formation et leurs compétences et, par là même, leurs exigences en terme de rémunération... La poursuite d'études et les possibilités de passerelle avec l'université est un droit, faisons le respecter. C'est à nous de décider ce qui est bon pour notre avenir, et non à des "experts", fussent-ils ministres, plus préoccupés à nous voir mieux "adaptés" que mieux formés.

REVENDEICATIONS IUT

- Développer des possibilités de passerelles pour les titulaires d'un DUT avec les 2èmes cycles universitaires.
- Stage : la recherche d'un stage ne doit pas être la seule préoccupation de l'étudiant. L'administration et les enseignants doivent jouer un rôle d'aide et de suivi, et que notre stage et nos compétences soient reconnues à leur juste valeur et donc rémunérées.
- Les IUT doivent être mieux intégrés aux Campus des universités (Resto-U, Cité-U...)



TUTORAT Premier bilan

La raison essentielle du taux d'échec à l'université est étroitement liée aux conditions d'études et de vie que nous connaissons tous : faible taux d'encadrement, amphis surchargés, TD qui se transforment dans trop de filières en cours de 50-80 étudiants... Au vu de cette situation, ce dont ont besoin les étudiants, c'est d'enseignants qualifiés et de cours dans des conditions "normales" avec des effectifs réduits (25 par TD) permettant un réel travail pédagogique. C'est en prétextant répondre à ce problème que Jospin, Lang et Fillon après eux, ont décidé de mettre en place le tutorat.

Vrai problème, mauvaise solution

Aujourd'hui, le remède apparaît pire que le mal. Le tutorat, c'est la porte ouverte à la précarisation des personnels enseignants et à une dévalorisation de leur formation. En effet, ces tuteurs sont des étudiants recrutés (à Bac +2 dans certaines universi-

tés) pour faire des cours à des étudiants de DEUG. Ils sont utilisés pour remplacer les moniteurs ("étudiants chercheurs" Bac + 6) dont le nombre de postes créés est passé de 1 870 en 92 et seulement 250 en 93.

Profs au rabais

Les moniteurs sont recrutés chez les thésards bénéficiant d'allocations de recherche et rémunérés 2 200 Frs brut/mois (soit 9 600 Frs brut/mois avec l'allocation), pour 64 heures de TD ou 96 heures de TP par an. La solution à la massification de l'enseignement supérieur, à l'augmentation des effectifs n'est pas de créer un corps enseignant au rabais. On ne saurait prétendre améliorer l'insertion des étudiants à l'université, en favorisant le tutorat alors que dans le même temps - faute de moyens et sous prétexte d'autonomie - on assiste à une véritable remise en cause du statut et du nombre, par étudiants, d'ATOSS et enseignants. ■

IUP Former des étudiants jetables ?

L'IUP (Institut Universitaires Professionnalisés) est une des dernières trouvailles du ministère pour se désengager financièrement (recours au financement privé, et enseignement assuré par des professionnels sans aucune formation pédagogique) et fournir aux entreprises une main d'oeuvre sous rémunérée.

A l'origine les IUP devaient accueillir 50 % des étudiants

Nous en sommes très loin et le ministère va devoir revoir ses ambitions en très forte baisse. En effet à la rentrée 92 les 86 IUP accueillent seulement 5 225 étudiants. Par contre, question frais d'inscription les IUP atteignent des sommets : 26 940 Frs (sur 3 ans) de frais de scolarité à Lille II, 19 135 Frs à Annecy...

Sur l'aspect qualitatif de la formation, là aussi les choses laissent à désirer.

On nous explique que nous devons être mobile, capable de nous adapter, de changer plusieurs fois de professions dans notre vie. Notre formation devrait nous le permettre. Mais

le caractère hyperspécialisé de ces diplômés nous enferme dans le labyrinthe infernal de la précarité. C'est inacceptable.

Notre avenir ce n'est pas d'être les ingénieurs kleenex ou bic-jetable de l'An 2 000. ■



Être mieux encadré, une réelle aspiration

Faire du neuf pour nos études



L'université apparaît souvent comme une grosse machine, anonyme, inhumaine, et rime pour beaucoup avec échec. De fait, près d'un étudiant sur deux quitte l'université sans le moindre diplôme. Pour les autres, les chanceux, ceux qui s'obstinent, il faut en moyenne 3,8 années pour avoir son DEUG !

Quel rôle pour la fac ?

Cours surchargés, manque de profs, matériel obsolète, sélection par le fric (avec en particulier les frais d'inscription) diplômés dévalorisés... Ce constat que chacun fait constate le fond de commerce des écoles privées. Ecoles qui nous invitent à payer 30 000 Ffr par an pour avoir accès à des salles, des ordinateurs et avoir des enseignants en nombre suffisant. On est en droit de se demander pourquoi l'université n'a pas les moyens d'assumer ce rôle ! Permettre à chacun d'étudier dans de bonnes conditions est non seulement possible mais c'est un droit que nous devons nous battre.

C'est un droit qui correspond à notre exigence d'une formation adaptée au monde d'aujourd'hui.

La solution pour pallier au manque de moyens, n'est pas d'accroître la sélection sociale. L'université en tant que service public a un autre rôle à jouer et ce que l'Etat refuse de donner, c'est à nous de l'arracher.

La lutte paye !

Et cela ne serait pas la première fois, du maintien des filières en Communication à la création de second cycles en AES, nombreux sont les exemples qui montrent que là où l'on a engagé des batailles pour faire respecter notre droit à une formation de qualité, la lutte a payé et nous a permis d'obtenir ce que nous voulions.

Alors continuons dans le même sens. Chaque fois que notre droit aux études et à une formation de qualité est remis en

cause, chaque fois qu'il manque des places d'enseignants ou du matériel, à nous d'exiger auprès de nos universités et de l'Etat le déblocage de moyens financiers.

Le droit à des études de qualité

A quelques années de l'An 2 000, les exigences d'une meilleure qualification et d'une formation plus en prise avec l'évolution du monde n'ont jamais été aussi fortes. Avec notre désir de devenir Médecins, Ingénieurs, Professeurs ou Techniciens, nous avons tous un droit à défendre. Celui d'avoir dans nos études de qualité. A nous de le faire respecter.

Devenir Prof

IUFM : Il est Urgent de Faire Mieux !

Les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres préparent à divers concours de l'Education Nationale : aux CAPES (profs d'écoles), CAPES (profs de second degré), CAPEPS (profs de gym) et PLP2 (profs de technique), mais pas à tous : l'Aggrégation se prépare à l'Université. Pour s'inscrire aux IUFM, il faut vraiment le vouloir ! Un vrai parcours du combattant : inscription par minitel, puis sur dossier, et enfin, inscription définitive avec paiement des droits. A se demander si l'Education Nationale veut recruter des futurs enseignants ou nous perdre dans la paperasserie. De plus, s'inscrire à l'IUFM ne dispense pas de s'inscrire au concours pour lequel on se prépare (vers octobre ou novembre).

Formations à géométrie variable

Sous le sigle IUFM se cache une réalité des plus diverses. Ainsi, par exemple, alors que les étudiants en 1ère année de CAPE n'ont cours qu'au siège de l'IUFM, ceux du CAPES suivent essentiellement une prépa-

ration en université. Et même, la formation proposée en 1ère année d'un CAPES à l'autre diffère : ainsi, à Lyon cette année, les étudiants en allemand ont eu droit à une vingtaine d'heures de stage alors que ceux en philo n'en eurent que dix. Mais quoique variable, la formation pédagogique reste très faible pour tous : 10 à 30 heures de stages et quelques cours pour préparer l'épreuve dite professionnelle qui compte pour 1/3 de l'oral !

Pas d'argent pour les philosophes

Un autre problème crucial est celui des allocations ! En effet, si en dernière année les étudiants des IUFM sont payés (car en tant que professeurs-stagiaires ils ont la charge d'une classe 4 à 10 heures par semaine), en revanche en première année, très peu d'étudiants sont allocataires. Les allocations sont distribuées sur des critères de mérite et géographique, sans tenir compte des critères sociaux, et en fonction de la discipline choisie. Ainsi, si vous préparez un CAPES de philo, de lettres classiques, d'allemand,

de biologie-géologie, de documentation... inutile de faire une demande d'allocation : cela n'existe pas pour ces matières. Si vous faites Histoire-Géo ou anglais, vous pouvez toujours faire une demande : il y en a respectivement 201 et 688 pour ces disciplines sur toute la France pour plusieurs milliers d'étudiants. Alors bonne chance ! Par contre, s'il y a nettement plus d'allocations pour les étudiants du CAPE (7 000), tous, loin s'en faut, ne seront pas allocataires, alors que dans l'ancienne Ecole Normale tous les "normaliens" étaient rémunérés dès la première année. Ainsi, alors que la France manque cruellement d'enseignants, que les élèves s'entassent à quarante par classe, nous devons exiger que les futurs enseignants soient mieux formés pédagogiquement et que tous puissent bénéficier d'une allocation en 1ère année : l'expérience montre que mener de front une activité et la préparation aux concours est peu compatible, car comment bien préparer ces concours si l'on doit travailler à côté pour vivre ?

Véronique Kaced

L'EDUCATION EST UNE PRIORITE NATIONALE ? CHUCHE !

POUR L'IUFM IL NOUS FAUT :

- amorcer les pré-recrutements après le bac dans les disciplines les plus en crise (notamment les disciplines scientifiques et techniques)
- faire des IUFM de véritables centres intégrés à l'université où la formation sera centrée sur les disciplines et leur didactique, la professionnalisation devant intervenir progressivement dès le DEUG
- maintenir le niveau scientifique exigé pour les concours, pas de coupure entre la préparation du CAPES/CAPEP (technique) et l'aggrégation ; transformer les allocations en salaires versés pendant plusieurs années, à doubler immédiatement le nombre pour la rentrée prochaine ; ventiler ces salaires dans toutes les académies et dans toutes les disciplines
- assez de préparation "peu de chagrin" lucratifs ou sans moyens ; promesse d'échec au concours ; des moyens doivent être déblocqués pour matériel, TD et cours en nombre suffisant, pour embaucher des enseignants, pour des écrits et des oraux en nombre suffisant
- révaloriser la fonction enseignante pour la rendre plus attractive, en particulier les salaires de professeurs qui possèdent un niveau bac + 5 (10 000 francs et non 6 500 francs en début de carrière)
- remboursement des frais de stage (transports, restauration...)

Pratique

L'ONSEP met 500 mètres sur 400 fiches. De A à Z et on trouve tous les aspects d'un métier, les formations et les secteurs d'activités où s'exerce le métier. Les fiches métiers de l'ONSEP sont consultables dans les CO (Centre d'Information et d'Orientations). Renseignements : 3615 080-52P.

HYDE PARK sur les métiers : un coin de Londres élégant à 10 minutes de la British Library, la Maison de l'Institut de France propose une terrasse Book and Breakfast pour 15 £. Onut. Avis aux notables - ou bien plus est réservé aux étudiants effectuant une recherche !

Renseignements à l'Institut de France
21 Quai de Conti - 75006 Paris -
(Tél. : 44 41 43 35)

PRÉCIEUX les besogneux de la collection Method'Sep !

Conçu pour aider les étudiants de toutes disciplines à acquies des méthodes de travail efficaces, le feuillet de travail utiles tout au long de l'année universitaire. Quelques titres : Réussir sa rentrée universitaire (R. Szwed) ; SEPT ans d'attente pour agents intellectuels (M. Assens) ; L'écriture aux concours et concours (G. Delavay) ; Rapports de stages et mémoires (E. Comas) ; ...
Collection Method'Sep. Les Editions d'Organisation.

EXAMENS : L'ÉPREUVE DE FORCE

Normalement un examen sanctionne le travail fourni par l'étudiant durant l'année universitaire. En aucun cas il devrait servir à sélectionner les étudiants. Pourtant, dans la réalité, il y a des dérapages et des saccages... Le Nouveau Campus te donne des éléments pour les éviter.



Quand l'examen se fait traquenard, pas de raisons de se laisser faire.

L'accès à l'Université est théoriquement ouvert à tout titulaire du bac. Mais pour faire barrage au flux croissant d'étudiants, les universités ont plus d'un tour dans leur sac afin d'adapter le taux de réussite au nombre de places disponibles dans l'année supérieure. Et la période de sélection la plus propice, après les inscriptions, reste celle des examens, où va s'opérer de manière plus ou moins massive la forme la plus hypocrite de sélection : le saccage aux examens.

La danse du scalp

Au départ tout est question d'ambiance, et tout au long de l'année, les enseignants tiennent des discours des plus décourageant : "Vous êtes nuls... vos résultats sont déplorables..."

"Votre place n'est pas ici..." Ensuite arrivent les exams et commence alors véritablement la danse du scalp. Ainsi le jour des épreuves, et bien que l'on ait mis toutes les chances de son côté, on se trouve complètement incapable à traiter le sujet qui s'avère hors programme.

D'autre part, l'anonymat des copies, n'a souvent d'absence que le nom. Quant à l'absence de double correction, elle devient banale. L'obtention d'UV (ou pas) est souvent affaire de méthodes plus que d'outils et non de méthodes pédagogiques. Les chiffres sont éloquent : 50 % des étudiants quittent la fac sans diplôme et 80 % n'obtiennent pas leur DEUG en 2 ans ! Les étudiants seraient ils à 80 % des cancre ? La vérité est autre, le

saccage est passé par là

Nous avons des droits.

En premier lieu, être interrogé sur des connaissances portant sur le contenu de nos cours. D'autre part, ce qui a été prévu pour l'examen doit être respecté. Nos droits en la matière sont explicites, l'administration se doit, en début d'année, de nous faire connaître les modalités d'examens et ne peut les modifier en cours d'année, ne pas

interdire l'utilisation de documents le jour de l'épreuve si l'inverse avait été convenu. Parfois, l'attaque peut être plus personnelle et l'attribution de l'UV se fait réellement à la tête du client. Dans tous les cas de figure, il ne faut pas hésiter à aller voir sa copie, discuter avec l'enseignant et s'il le faut, intervenir auprès du directeur d'UFR et du jury d'examen. En sachant que tu seras mieux écouté si es accompagné. Pour

cela, contacter l'association UNEF et les élus étudiants s'avère très utile. Ils savent où aller et à qui parler. Il y a aussi la possibilité de porter l'affaire devant le tribunal administratif. Dans tous les cas, si tu es lésé, il faut agir. Faire respecter nos droits devient une priorité : un droit ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.

Sandrine Roussel
Benjamin Richard

NOS DROITS... NOS REVENDICATIONS :



Nos droits

Revendiquée depuis des lustres par les étudiants, toute une série de droits a été acquise lors du mouvement contre le projet Jospin.

- **Sessions de rattrapage** : "tout étudiant a droit à deux sessions de contrôle des connaissances par an. Sous réserve de dispositions pédagogiques particulières, l'intervalle entre ces deux sessions ne peut être inférieur à deux mois" (Arrêté du 26.05.92 art. 18)
- Remise en cause à plusieurs reprises, la session de rattrapage et plus précisément la session de septembre est une nécessité pour un grand nombre d'étudiants en particulier salariés. Il faut néanmoins être vigilant en particulier sur le fait que les "dispositions pédagogiques particulières" le

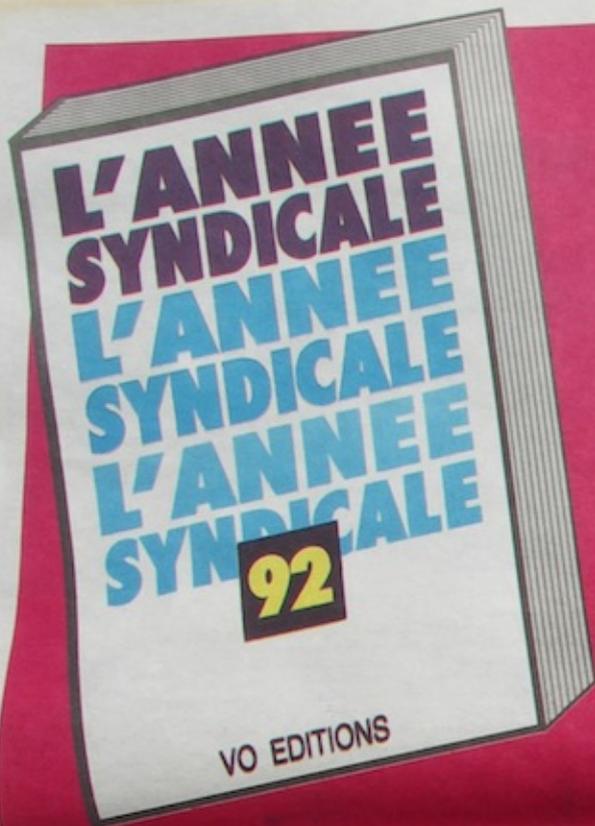
soient réellement et ne servent pas de prétexte.

- **Pas de note éliminatoire** : "la compensation au sein de chaque module se fait sans note éliminatoire" (Arrêté du 26.05.92 art. 18)
- **Maintien des acquis** : "les modules obtenus par l'étudiant sont définitivement acquis" (Arrêté du 26.05.92 art. 18)
- **Droit de voir sa copie** : "de plus les étudiants ont droit sur leur demande à la communication de leur copie et à un entretien". (Art 20 arrêté du 26.05.92)
- **Modalités** : "l'université est obligée de porter à la connaissance des étudiants les modalités du contrôle des connaissances, et du repêchage. Et cela, au plus tard un mois après le début des cours".

Nos revendications

D'autres droits restent à acquérir, l'UNEF propose en particulier :

- **Anonymat des copies** : c'est un droit important à exiger pour faire barrage aux notations arbitraires.
- **Double correction** : c'est la meilleure garantie contre les notations arbitraires. Exigeons dès à présent qu'il y ait concertation.
- **Représentants étudiants dans le Jury** : pour assurer, au bon moment, la défense des intérêts des étudiants.
- **Convocation écrite** : un mois avant le début des examens, envoi d'une convocation écrite à tous les étudiants.



Une nouveauté
dans l'édition :

L'ANNÉE SYNDICALE 92

Un outil indispensable de références
et de documentation à destination
de tous ceux qui sont concernés ou
s'intéressent à la vie sociale de notre pays,
: étudiants, chercheurs, militants, journa-
listes etc...

AU SOMMAIRE :

- Une analyse de la situation syndicale pen-
dant l'année.
- Une chronologie mensuelle des initiatives
et actions syndicales dans les diverses cor-
porations.
- Un rappel des événements politiques et
sociaux.
- Les prises de position les plus marquantes
des divers leaders syndicaux.
- Une présentation des Congrès des confédé-
rations tenus pendant l'année : CGT, CFDT,
FO, FEN, CISL.
- Les résultats des élections Prud'Homales.

Publicité

BON DE COMMANDE

A retourner à LA VIE OUVRIERE 33, rue Bouret 75168 PARIS CEDEX 19 Tél. : 40-40-36-36

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL À RÉGLER
3301	L'ANNÉE SYNDICALE		40 F	

Indiquez, si possible, votre numéro de compte

Nom Prénom

Rue N°

Code postal Ville

JOINDRE IMPERATIVEMENT LE REGLEMENT (ne peut être mis sur compte).

UNEF

ARNOLD SUR SKYROCK
ÇA RÉVEILLE LA FM!



SKYROCK
PLUS DE TUBES. MOINS DE PUB.
LA FRÉQUENCE DE VOTRE VILLE. MINITEL 8428 CODE SKYROCK.

6h-9h, tous les matins: Arnold et ses amis

LES BOURSES ET LA VIE !

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Les bourses sont attribuées pour un an, leur renouvellement n'est jamais automatique.

Les dossiers de candidatures doivent être demandés : début avril et déposés au plus tard le 10 mai, auprès des services des bourses de l'université fréquentée, ou du rectorat pour ce qui est des écoles privées.

Les critères d'attribution.

Les bourses de 1er et 2nd cycles sont accordées aux étudiants de moins de 26 ans en fonction des critères sociaux. Elles ont pour but d'aider la famille de l'étudiant à assurer les frais d'études lorsque ses ressources ne lui permettent pas de le faire.

Bourses de 3ème cycle.

Allocation accordée par le ministère de l'Éducation Nationale, en fonction de critères universitaires à des étudiants préparant un DEA ou DESS. Les candidatures doivent être déposées avant le 1er octobre à l'administration de la Fac.

Bourse d'agrégation accordée par le ministère de l'Éducation Nationale aux étudiants qui s'engagent à présenter les concours. Retrait et dépôt des dossiers avant le 1er octobre à l'administration de la Fac.

Les autres cas.

Étudiants salariés : les étudiants boursiers ne peuvent exercer une activité rémunérée, sauf dans le cas d'un service partiel de surveillance ou d'enseignement (moins de 20 heures par semaine).

Redoublement.

Dans ce cas tu perds ta bourse automatiquement, mais tu peux demander un maintien. Pour cela il faut refaire un dossier de demande spécifique à l'administrateur de la Fac, dès que tu connais le résultat

de tes examens.

Dossier refusé.

Un dossier refusé peut être réexaminer en cours d'année si la situation de l'étudiant s'est aggravée.

Étudiants étrangers :

Peuvent solliciter des bourses de leur propre gouvernement ou des organisations internationales (UNESCO, OMS, FAU...).

S'adresser à un avant aux conseillers culturels ou de coopération scientifique et consulats des Ambassades ou consulats de France dans leur pays d'origine pour obtenir une bourse du gouvernement français.

Le FSU

Fonds de Solidarité Universitaire dépend directement des CROUS. Tout étudiant en difficulté financière peut en bénéficier quelle que soit sa nationalité.

Pour toute demande, tu dois contacter l'assistante sociale du CROUS dont dépend ton université. Prends contact avec les élus de l'UNEF.

Prêts d'honneur.

Exempts d'intérêts, remboursables en dix ans après obtention du diplôme pour lequel tu consacres le prêt. Les retraits et dépôts de dossier s'effectuent courant avril-mai au secrétariat de ta fac ou au rectorat.

La CSE (commission sociale d'établissement), c'est elle qui gère les 40 Frs (ou plus) de frais d'inscription prélevés en début d'année. Censé aider les étudiants, cet argent en général sert à tout autre chose.

L'UNEF, tout en exigeant la suppression de ces droits supplémentaires, se bat pour que ce fonds soit financé par l'État et utilisé pour des aides aux étudiants. Si tu veux en bénéficier, fais une demande auprès du président de ton université. ■



LE LOGEMENT EN CITÉ UNIVERSITAIRE

Les dossiers d'admissions sont à déposer avant la fin mars au CROUS.

Les critères sont : la situation sociale des parents ; l'éloignement du domicile familial, l'âge. L'admission est prononcée par le directeur du CROUS après avis de la commission d'admission. Y siègent des élus étudiants dont ceux de l'UNEF à qui tu peux t'adresser à tout moment.

APL et ALS, des aides à connaître.

Depuis le 1er janvier 1993, l'ensemble des résidents en cité universitaire peuvent bénéficier d'une Allocation de Logement Social (ALS). L'attribution n'est pas automatique, il faut en faire la demande. Le montant varie, mais c'est de l'ordre de 300 Frs par mois pour une chambre de

cité-U. L'ALS constitue un plus pour les résidents. Elle risque aussi d'inciter le ministère à réduire le budget de fonctionnement des cités (femmes de ménage, etc...) ou les CROUS à augmenter les loyers. Alors dans nos cités, soyons vigilants.

Aide Personnalisée de Logement (APL)

Les conditions à remplir :
- être locataire d'un logement conventionné,
- avoir des ressources modestes et consacrer une part de ces ressources au paiement de votre loyer. Les démarches : demander le formulaire d'APL à votre Caisse d'Allocation Familiale.

Attention :

Si vous êtes âgé de moins de 20 ans et que vous demandez à bénéficier personnellement d'une aide au logement (APL

ou ALS), vos parents ne pourront pas, en même temps, continuer à recevoir les prestations familiales pour vous. Pour bénéficier de l'ALS ou de l'APL : faire la demande à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de votre lieu de résidence. Pour se renseigner ou calculer votre aide : 3615 code CAF.

N.P.

Restaurant universitaire

Les restau-U sont accessibles à tous les titulaires de la carte d'étudiant, ainsi qu'aux porteurs de la carte jeune. Le prix du ticket de restau-U : 12 Frs avec une carte étudiante, 19,20 Frs avec une carte jeune. Mais les prix peuvent différer selon les CROUS, bien que ce soit théo-

FENÊTRE SUR CROUS

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales a pour but de favoriser et d'améliorer les conditions de vie des étudiants ou des élèves des établissements supérieurs.

C'est l'organisme de service public qui assure pour une grande part l'aide sociale des étudiants en gérant les cités-U, les restau-U et une partie des bourses. Il y a un CROUS par académie. Peuvent bénéficier des services du CROUS tous les étudiants inscrits dans un établissement agréé par la sécurité sociale étudiante, la carte d'élève ou d'étudiant l'attestant.

Des élus étudiants au CROUS : une urgence

Le CROUS est doté d'un conseil d'administration (CA) dans lequel siègent des représentants étudiants. Cette représentation nous permet de défendre les intérêts étudiants au CA et dans les commissions pour les attributions des

chambres en cité-U, des bourses, de FSU... L'UNEF est la seule organisation à avoir des élus dans tous les CROUS. Ses élus prennent toute leur place dans ces conseils. N'hésite pas à les contacter si tu as un quelconque problème.

Aujourd'hui, cette représentation étudiante est menacée. En décembre 92, Mr Jack Lang, Ministre de l'Éducation Nationale, a décrété le report des élections des CROUS et du CNOUS, qui devaient avoir lieu en mars 93, à la rentrée 93-94. Ceci constitue une grave dysfonctionnement dans la vie démocratique des CROUS. Allonger d'une année un mandat initialement prévu pour deux ans revient à priver les conseils de leurs représentants étudiants (fin d'études, changement de fac...). De plus, cette décision est prise à un moment où la politique du CROUS tend à concevoir son rôle beaucoup plus comme un concurrent du privé, que comme un moyen pour lutter contre la sélection sociale : à un moment où l'on veut que les étudiants financent

eux-mêmes leur aide sociale.

L'exigence d'élections

Pour une vraie aide sociale, pour défendre les intérêts étudiants, pour redonner toute leur place aux étudiants dans la vie et la gestion du CROUS et du CNOUS, l'UNEF exige la tenue d'élections d'un caractère national en décembre 1993.

C'est la période de l'année universitaire où il y a le plus d'étudiants sur le campus (rentrée effective de tous les cycles et toutes les filières, TD et TP engagés).

D'autre part, pour favoriser la participation étudiante, l'UNEF propose :

— une campagne nationale de sensibilisation,
— élections les mêmes jours dans tous les CROUS,

— multiplication du nombre de bureaux de vote (restau-U, cité-U, fac, CROUS),

— durée de vote sur deux jours et sur l'ensemble de la journée,

— envoi des professions de foi des listes en présence à tous les étudiants.



Les moyens de réussir

A l'origine de l'abandon d'un grand nombre d'étudiants : le manque d'argent. Payer son inscription, ses transports, se loger, se nourrir... La gratuité des études nous coûte de plus en plus cher. L'Aide Sociale - bourses, restau-U et cités universitaires, entre autres - est censée permettre la réussite de ceux qui ne peuvent pas tout assumer. Une aide sans proportion avec nos besoins réels.

La question de l'aide sociale préoccupe tout particulièrement les étudiants ; c'est en fonction de ses ressources qu'un jeune va décider de continuer ou non ses études. Savoir si l'on va avoir une bourse, un logement en cité universitaire, combien vont nous coûter les transports, s'il y a un restau-U sur le campus, sont des questions aussi déterminantes que de savoir quelles sont les filières existantes sur la fac.

La même chance pour tous

De même, nombreux sont ceux qui travaillent durant toute l'année universitaire pour subvenir financièrement à leurs besoins. Et on le sait, les étudiants qui ont recourus aux petits boulots réussissent moins bien leurs études, mettent plus de temps pour les achever. La sélection sociale contribue autant, si ce n'est plus, que la sélection par les examens à l'échec des étudiants.

Ces dernières années, le nombre d'étudiants a considérablement augmenté, 1 950 000 étudiants en 1993, soit 750 000 de plus en dix ans. En effet, l'aggravation et la persistance de la crise et du chômage, la "volonté de s'en sortir", accroissent la pression chez tout nouveau bachelier pour poursuivre ses études et décrocher un diplôme. Cette massification de l'enseignement supérieur se traduit par l'arrivée sur les facs d'une population étudiante ayant une origine sociale souvent plus modeste. Pourtant, dans le même temps les structures d'accueil universitaires et plus particulièrement sociales ne se sont pas développées dans les mêmes proportions.

Reussir : un luxe ?

C'est ce qui explique que l'exigence d'une aide sociale de bon niveau directe (bourse...) ou indirecte (restau-U, Transport...) soit de plus en plus forte.

Répondre à cette exigence, c'est donner les moyens à un plus grand nombre d'étudiants de poursuivre et de réussir leurs études. C'est une des conditions sine qua non pour lutter contre l'échec.

Pourtant, l'orientation qui est prise en matière d'aide sociale

ne va pas dans ce sens. La volonté est d'accueillir de plus en plus d'étudiants à la fac mais sans pour autant s'en donner les moyens.

Le gouvernement, au lieu de se réengager pleinement dans le financement de l'aide sociale afin de permettre à tous les étudiants qui en ont besoin d'en bénéficier, préfère renverser la vapeur, pressurer les étudiants et finalement les amener à financer eux-mêmes leur propre aide sociale.

Hypothéquer son avenir ?

Et pour que les étudiants s'autofinancent, l'administration n'est jamais à courts de solutions.

Deux exemples :

La création des CSE, les *Commissions Sociales d'Établissements*, qui gèrent le *Fond d'Amélioration de la Vie Étudiante*, constitué d'un minimum de 40 Frs versé par chaque étudiant lors de son inscription. Ce fond est destiné, théoriquement, à financer des aides d'urgence pour les étudiants en difficultés. Eh oui, on soutire 40 Frs de plus à chaque étudiant pour les aider dans leurs problèmes financiers !

L'instauration des prêts bancaires garantis par l'État mis en place par Lionel Jospin dans le cadre du *Plan Social Étudiant* en mars 91. Ainsi, les étudiants s'endetteraient pour payer leurs études : belle mesure d'aide sociale ! Ces prêts qui n'ont eu aucun succès (cf. tableau) sont relancés par l'actuel gouvernement en direction essentiellement des Licences et Maîtrises. Ainsi, pour dépasser le stade du DEUG et continuer des études longues il faudrait consentir à souscrire un prêt. C'est clair, l'État préfère voir les étudiants s'endetter, plutôt que de devoir augmenter le nombre et le montant des bourses de façon conséquente. Ah économie, quand tu nous tiens !

Payer le désengagement de l'État

C'est à tout le secteur de l'aide sociale que l'on veut étendre cette logique. En remplaçant les restau-U par des cafétérias semi-privées et les cités-U à 700 F la chambre par des

"logements étudiant" à 1 200 F minimum.

L'aide sociale ne doit pas devenir un moyen pour le CROUS ou le gouvernement de faire du fric et des économies sur le dos des étudiants. Bien au contraire, nous avons besoin d'une véritable aide sociale qui permette à tous les étudiants de poursuivre et de réussir leurs études. L'UNEF fait des propositions (Cf. tableau) qui sont le reflet de nos besoins actuels. Ce sont ces mesures là et non les prêts bancaires, les "logements de luxe" ou autres abominations qui pourront nous permettre et d'entamer et de réussir nos études à l'université.

Nadia Povio



LES ADRESSES UTILES

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires. Il y en a un par académie. Ne pas hésiter à s'y rendre pour tout problème de logement, travail, finances...

CIDJ : Centre d'Information et de Documentation pour le Jeune. Il en existe un par département. Peut vous donner des offres de logements, de travail... 1, quai de Branly, 75015 Paris - Tél. : 44.49.12.00

UNEF : Union Nationale des Étudiants de France. Contactez les adhérents de l'UNEF sur vos Universités ou au siège national : 52 rue Edouard Pailleron, 75019 Paris - Tél. : 42.45.84.84.

AIDE SOCIALE	Situation en janvier 93	Propositions de l'UNEF
BOURSES	16,41 % d'étudiants boursiers soit 320 000 étudiants. 5 échelons de bourses avec un maximum de 17 244 Frs/an soit 1 724,4 Frs/mois. Estimation des dépenses mensuelles minimum d'un étudiant : 3 500 Frs soit 35 000 Frs pour l'année universitaire.	25 % d'étudiants boursier dès la rentrée (soit + 200 000 étudiants). Réévaluation des bourses : 1 ^{er} échelon à 35 000 Frs/an 2 ^e échelon à 15 000 Frs/an. Extension à tous les CROUS de la mensualisation des bourses.
PRETS BANCAIRES GARANTIES PAR L'ETAT	64 demandes sur 400 000 escomptées.	Retrait total de cette mesure
RESTAU-U	Part de financement pour un repas : étudiants : 12 F soit 61,85 % Etat : 7,40 F soit 38,14 % Places actuelles en restau-U : 140 000	Arrêt de l'augmentation du ticket de restau-U. Retour à la parité Etat/Étudiant dans le financement du repas. Disparition des chaînes à suppléments instaurant une discrimination financière entre les étudiants. Construction de restau-U sur les campus qui n'en sont pas pourvus.
CITÉ-U	Nombre de places : 116 000 chambres + 20 000 semi-privatées. Nombre d'étudiants logés en cité-U : 9 %. Nombre de demande de chambre en cité-U par an : 350 000. Logement : environ 50 % du budget étudiant.	Construction de 200 000 chambres supplémentaires au tarif CROUS, correspondant à la demande non satisfaite.

COUVREZ-VOUS, MEME EN ETE

Passé le stress du bac et des exam's, voilà venu de temps des vacances et des rencontres. Pas question de les gâcher.

Pourtant, un jeune sur deux connaît ses premières expériences sexuelles sans aucun moyen contraceptif. Aussi le Nouveau Campus vous donne quelques adresses utiles et des conseils pratiques. Pour profiter pleinement de vos vacances.

Comment utiliser les préservatifs ?

Ouvrez délicatement l'emballage individuel par le milieu dans le sens de la largeur ou au niveau de l'encoche.



Le préservatif doit être mis en place avant le contact entre les organes génitaux ou la bouche ou l'anus. Pincer avec les doigts le réservoir ou l'extrémité pour chasser l'air. Placez ou faites placer le préservatif sur le sexe en érection.



Déroulez le préservatif aussi loin que possible sur le sexe. S'il ne se déroule pas bien, ne forcez pas. Jetez-le et prenez en un autre.



Avant la fin de l'érection, retirez vous en retenant le préservatif à la base du sexe. Ainsi, vous éviterez de le perdre.



Un seul endroit pour le jeter après l'avoir noué : la poubelle.



● Tous les préservatifs vendus en France subissent un contrôle de qualité (norme NF) défini selon des critères stricts. Vérifiez que la date limite d'utilisation n'est pas dépassée.

● Il est mieux de les choisir lubrifiés. S'ils ne le sont pas, pensez à acheter un lubrifiant spécial en Pharmacie. Ne pas utiliser des corps gras, mais des gels solubles à l'eau.

● Les préservatifs sont solides, mais ils n'aiment ni les ongles, ni les dents, ni les objets coupants.

● La préservation ne sert qu'une fois.

● Utilisez un nouveau préservatif pour chaque nouveau rapport.

● Si vous n'avez jamais utilisé de préservatif, vous pouvez faire un essai seul pour être à votre aise. Ce geste deviendra facile et fera vite partie de vos jeux amoureux.

● Les préservatifs doivent être à portée de main, mais il faut les conserver à l'abri de la chaleur et de l'humidité.

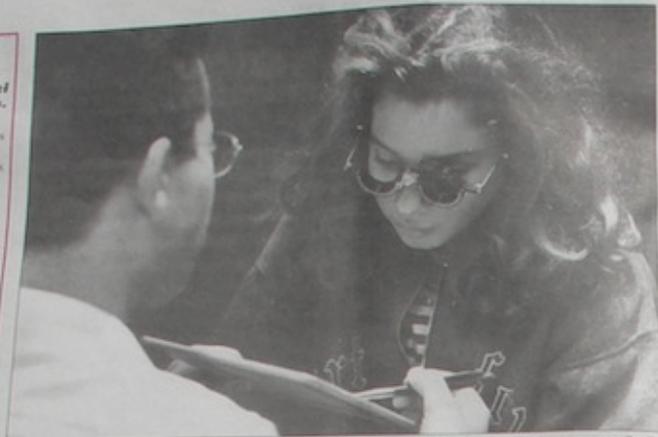
● Le préservatif protège du VIH et des autres maladies sexuellement transmissibles ; c'est aussi un contraceptif.

Adresses utiles :

Centre français d'éducation pour la santé (CFES),
2 rue Auguste Comte, 92170 Vanves, tel : (1) 46.45.45.00
Mouvement français planning familial, 4 square Saint Irénée, 75011 Paris, tel : (1) 48.07.29.10
Agence française de lutte contre le Sida,
immeuble le Berry, 2 rue Auguste Comte, 92170 Vanves, numéro vert : sida service, service anonyme et gratuit : 05 36.66.36



ZANE 53



Mutuelles étudiantes : ouvrez l'œil !

Ta santé n'est pas à vendre

Le mutualisme, malgré certaines apparences, ce n'est pas un remboursement poussif par ci et une réduction à la Plagne par là. C'est plus et mieux que cela.

Véritable mouvement social, le mutualisme fonde sa raison d'être sur la solidarité. C'est à la fois une forme d'organisation démocratique et un état d'esprit, au sens où des gens se regroupent volontairement ; par leurs cotisations, ils créent une caisse de solidarité dont ils usent pour se prémunir sur le plan de la santé, en cas de pépin pour compléter le remboursement de la Sécurité Sociale, ou pour une prévention. C'est en quelque sorte l'entraide et la solidarité organisée, mais aussi gérée par les mutualistes eux-mêmes. Le mutualisme, c'est aussi l'expression d'une éthique : c'est à dire une conception non lucrative de la santé et du bien-être de chaque individu. Les cotisations versées sont utilisées au service exclusif des mutualistes, sous la forme de prestations, mais aussi de réalisations sanitaires et sociales correspondant aux besoins exprimés par les mutualistes (centres de santé, centres optiques, dentaires, etc.).

La sécurité sociale étudiante est-elle obligatoire ?

OUI : si tu as plus de 20 ans ou si tu les as dans l'année avant le 30 septembre 94.

NON :

- si tu es moins de 20 ans, tu es "couvert" par tes parents ;
- si tu es salarié (plus de 200 heures par trimestre). Tu es alors affilié au régime salarié ;
- les boursiers sont dispensés du paiement de la cotisation par une convention entre la sécu et les mutuelles.

Si tu souscris à la sécu étudiante, c'est la section locale MNEF ou SMER de ton choix qui sert de centre payeur, quelle que soit la mutuelle choisie.

Les mutuelles étudiantes.

Attention, ce n'est pas parce qu'elles sont mentionnées sur le dossier d'inscription, qu'elles sont obligatoires pour l'inscription en fac.

Tu peux rester sur le régime mutualiste de tes parents (jusqu'à 25 ans pour certaines mutuelles), ou choisir une autre mutuelle, notamment si tu es salarié. Si tu prends une mutuelle étudiante, saches que tu n'es pas obligé de payer tout en juillet, tu peux attendre septembre.



Ne prenez pas votre santé à la légère

MUTUELLES : ARNAQUE OU SOLIDARITE ?

Une mutuelle sert à compléter ce que la sécurité sociale ne rembourse pas intégralement. Elle a également une vocation préventive et sociale. Certains ont tendance à l'oublier et à faire leur beurre sur le dos des étudiants. Une seule solution : comparer.

A peine arrivé sur le centre d'inscription, avant même d'avoir vu un quelconque prof, tu auras été abordé(e) par l'inévitable étudiant(e) BCBG, qui t'aura posé l'inévitable question qui tue : "Bonjour, tu viens t'inscrire ?" Comme si tu venais là pour y passer tes vacances ! Hélas, pauvre de toi, innocent bachelier frais démolé de ton lycée, tu as répondu : "bén, oui..." Que n'as-tu pas dit-là !

Couvert à 250% = compte à découvert

Instantanément cette réponse agit comme un délice sur ton interlocuteur(trice) : "Tu connais la Mutuelle X ?" (appelons la X, ça fait reality-show) ou "sais-tu que tu dois t'affilier à la Mutuelle X ?" ou bien encore "Es-tu au courant de tous les avantages de la carte X-Campus ?". Toutes sortes d'interrogations métaphysiques destinées à embrayer sur la suite des opérations. Quelle que soit ta réponse, d'ailleurs. Si c'est négatif, on comblera vite cette lacune gravissime qui met ta vie en danger (ainsi que celle de tes proches sans oublier Médor). A l'inverse, si ah ben oui tu en as entendu parler, on te donnera plein de précisions. Et des avantages par ci et des privilèges par là, à n'en plus finir. Tout ça au cours d'un dialogue assez minimaliste.

Aux questions soigneusement étudiées pour t'amener là où on veut, tu peux te contenter de répondre par "oui" ou par "non". Reposant après le bac, non ?

Malheur aux malades

Tout ça pour te montrer l'intérêt de prendre la garantie "Hyper-Super-Méga-Intégrale" qui te rembourse à 600 % soit l'équivalent du PIB du Brésil multi-

plié par l'hypnotisme de Kant. Convainquant, le démarcheur t'engagera à ne pas regarder à la dépense, car "la santé ça n'a pas de prix". Hé bien si, justement. Un prix de plus en plus élevé. Près de 700 F au minimum. Et pour cette somme là, on n'est jamais remboursé à 100 %. Or, qu'on se le dise, une mutuelle qui ne rembourse pas à 100 % est une mutuelle qui te coûte de l'argent. Pour être "couvert" intégralement, te voilà obligé de déboursier au moins 1 600 Frs. une paille !

"Oui, bien sûr, c'est un investissement important, poursuivra Pierre-Jérôme (ou Marie-Dominique), délégué(e) X, mais tu seras bien content de l'avoir fait lorsque tu seras hospitalisé pour triple fracture ouverte du thorax crânien !" Sympa l'irma. Pour faire passer la pilule, tu pourras toujours consoler ton compte en banque (ou celui de tes parents) avec une carte de réduction au ciné du coin, ou une ristourne sur le voyage à Tombouctou que tu n'auras pas le temps de faire.

Résultat des opérations : un étudiant sur deux est très mal "couvert", un sur trois ne l'est pas du tout.

Ce qui conduit des milliers d'entre nous à ne pas se soigner normalement. Quel système merveilleux : pour payer le moins possible (ses médicaments) il faudrait payer le plus cher possible (sa mutuelle) !

Lisez entre les lignes.

Qui pourrait prétendre sans cynisme qu'une garantie à 2 565 Frs contribue à réduire les inégalités sociales ? Il y a des mutuelles qui se foutent de nous. Avec elles, il faut savoir lire entre les lignes.

Un exemple : s'il est indiqué que l'optique est remboursée à 100 %, ne lorgnez pas les binocles "Yves Saint Laurent"

CHOISI LA "SUPER-HYPER-GÉNIALE-MÉGA-INTEGRALE" DE LA SMENEF ET ON T'OFFRE LE STYLO POUR SIGNER LE CHÈQUE !



pour autant (à moins d'en avoir les moyens !). Car la Sécu a calculé ses remboursements sur les verres et montures les moins chers, soit... 50 F ! Elle remboursera donc 70 % de cette somme et la mutuelle les 30 % restant. Ça fait bien 100 %, mais ça ne compense certainement pas les frais ! D'où l'intérêt de prêter attention au montant du "forfait optique", somme qui vous sera allouée par la Mutuelle en plus du remboursement. "Optique" ou "dentaire", si ce forfait est supérieur à 500 Frs, jetez vous dessus ! Autre précaution à prendre avant de signer : regarder les "exclusions". En effet, si la plupart des mutuelles assurent leurs

adhérents en cas d'accident, tout n'est pas pris en charge. Ainsi, la mutuelle qui encourage à faire du sport avec l'UCPA ne fera rien pour les adeptes de planche à voile victimes d'un chauffard des mers !

Enceinte ou désintégré : pas un rond !

Il est instructif de constater que la même mutuelle considère que "l'état de grossesse" et "les accouchements", sauf ceux provoqués par un accident (!) ne sont pas plus remboursables que... "la désintégration du noyau atomique" ! Une blague ? Si tu cherches là où c'est écrit tout petit tu n'es pas au bout de tes

surprises.

Enfin, séduit par le sourire colégaire d'Anne-Sophie ou craquant pour le pin's de Jean-Nicolas, tu as fini par signer. Si le remords te tenaille, si tes parents déraillent (en voyant la somme) ou si tu as trouvé mieux ailleurs, sache que tout n'est pas perdu : tu pourras résilier ton contrat (renseigne-toi sur les laps de temps). Ta santé est trop importante pour la négliger. Adhérer à une mutuelle est utile. Mais ce n'est pas une raison pour accepter de payer le prix fort. Pour ne pas commettre la fac en se faisant arnaquer, un seul mot d'ordre : COMPARER !

François Toulat

Etudiants à temps partiel

Conséquence de l'insuffisance d'une aide sociale pour les étudiants qui en ont besoin : un nombre de plus en plus important d'entre eux est obligé de se salarier pour pouvoir poursuivre des études.

Quand le coût mensuel moyen des études est estimé à 3 500 francs et que la bourse la plus élevée est de moins de 1 800 francs par mois, la différence est énorme. Aussi, sommes nous de plus en plus nombreux à essayer

de trouver un job qui puisse nous permettre de joindre les deux bouts. Avec toutes les conséquences négatives que cela comporte. Impossible d'assister à tout ou partie des cours, participation et assiduité remise en cause en TD, difficulté

pour trouver les polycopiés... A cela, s'ajoutent les désagréments liés à une activité dans un travail précaire. Horaires à la carte qui se modifient sans cesse, rémunération qui avoisine le SMIC, sentiment de se situer un peu à part dans l'entre-

prise (est-on étudiant-salarier ou salarié-étudiant ?) Avec en prime à la précarité de l'emploi et à l'éclatement des horaires, le mépris des patrons et des petits-chefs pour cette main d'œuvre corvéable à merci.

quand du statut de "partenaire" ou "d'équipier" qu'on nous affuble au départ, on se transforme en bonne à tout faire avec, en prime, le devoir de se taire. On nous fait bien savoir que si on ose l'ouvrir, d'autres viendront prendre notre place.

Sous prétexte d'être étudiants, nous sommes non seulement traités avec un véritable mépris, mais de plus on tente souvent de nous utiliser pour diviser les salariés. Pourtant comme ceux-ci nous avons les mêmes intérêts à défendre, les mêmes droits à faire respecter. Et au delà du caractère "expérience professionnelle" que revêt l'exercice d'une activité salariée, le monde du travail révèle aussi la richesse d'une solidarité qui lui est propre. A nous de la découvrir... ■

Cette situation a des répercussions sur notre vie et la réussite dans nos études. Que l'on soit pion, chez Mac'Do ou que l'on travaille dans une boîte d'intérim, on connaît tous cela à un moment ou à un autre. Etre étudiant et devoir travailler pour financer ses études ; c'est souvent la galère pour poursuivre un cursus normal. Ce n'est pas un hasard si le taux d'échec est le plus important chez les étudiants salariés. Galère d'autant plus importante quand nos droits sur les lieux de travail, ne sont pas respectés ;

LES PETITS BOULOTS



vivez avec

l'Humanité

chaque jour. je m'abonne

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 Code postal _____ Localité _____
 Téléphone _____ Profession _____

Je choisis : le prélevement mensuel de 120 F. je recevrai le formulaire
 l'abonnement d'un an à 1.330 F. de six mois à 760 F.

Bulletin à retourner avec le règlement correspondant à :
 - l'Humanité - 32, rue Jean-Jaurès, 93528 Saint-Denis Cedex.

Conseils Pratiques : ETUDIANTS SALARIES

Pionnat :
 Attribution des postes à partir des critères sociaux et universitaires. Les postes de surveillants ont permis à des générations d'étudiants d'origine modeste de pouvoir faire des études avec un revenu conséquent. Malheureusement, depuis plusieurs années le ministère veut remettre en cause cet acquis. Toute demande de poste doit être effectuée auprès du recteur.

Petites annonces :
 Pour trouver un job, les CROUS et les Centres d'Information Jeunesse (CIJ) disposent d'un nombre important d'offres.
Rémunération : à la 1^{re} juin, le SMIC est de 34,06 francs, soit 5 756,14 francs par mois.

Conditions d'ouvertures des droits aux prestations de la sécurité sociale :
 Avoir effectué 120 heures de travail salarié ou assimilé pendant 3 mois, ou avoir effectué 60 heures pendant 1 mois.

Syndicats :
 Et surtout, pour faire respecter nos droits - adresses des principales organisations syndicales dans les différents secteurs.
Education Nationale / Supérieur :
 SNESUP : 78 rue du Fbg St Denis - 76010 Paris
 Secondaire :
 SNES : 1 rue de Courty - 75341 Paris Cedex
 Secteur Public et privé
 CGT : 263 rue de Paris - 93100 Montreuil

Parce que
la santé est
une chose
trop
importante
pour être
négligée...



La santé, on y tient !

Aujourd'hui, la sécu ne suffit plus. Pour être à l'abri des petits pépins comme des coups durs, nous pouvons compter sur la Mutuelle familiale.

- Nous pouvons nous soigner sans avancer d'argent.
- Nous savons que notre santé ne sera pas traitée comme une marchandise.
- Nous pourrions y rester lorsque nous aurons fini nos études.

MUTUELLE FAMILIALE
DÉPARTEMENT ÉTUDIANTS
10 rue Dieu 75487 PARIS - Tel. 01 42 75 42 75

Pour 100 F
par mois*

**Bénéficiez
de tous les avantages
d'une vraie mutuelle**

- Possibilité de se soigner et d'acheter des médicaments sans avancer d'argent.
- Toute l'année, remboursement à 100% du tarif de la Sécurité sociale.
- Des forfaits supplémentaires de 1 000 F sur le dentaire et l'optique.
- Le Club loisirs.
- Le réseau santé.

Demande de renseignements

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Université :

A renvoyer à la Mutuelle Familiale,
Département Etudiants
10 rue Dieu - 75487 PARIS Cédex 10

INVITATION À QUITTER LE TERRITOIRE FRANÇAIS

IL N'Y A "PASQUA" EN ETRE FIER !

L'égalité entre les étudiants français et étrangers est gravement remise en cause.

Manel est étranger. Il vient du Sénégal ou vit toute sa famille. S'il est venu en France, c'est pour y suivre des études lui permettant de rentrer chez lui avec un bon diplôme en poche. Là-bas, Manel a le projet de créer une affaire d'import export avec l'aide d'un parent. Il veut réussir sa formation et ne raterait ses cours sous aucun prétexte ; c'est donc un étudiant sérieux. Or, à sa grande stupeur, en décembre 92, le préfet de la Loire "l'invite à quitter le territoire français" au milieu de l'année universitaire, alors qu'il est régulièrement inscrit à l'université de St-Etienne !

Questionné sur la motivation de sa décision, le préfet a répondu à l'Association des étudiants sénégalais qu'il suivait le jugement de la "commission de séjour" du département de la Loire, qui délivre les titres de séjour aux étudiants étrangers. Or, Manel ne pouvait être présent à la réunion de cette commission en septembre 92 : sa convoca-

tion était arrivée à son ancienne adresse. De fait, il n'a pu répondre à la commission qui lui a reproché "un manque de sérieux dans ses études" et de n'avoir "obtenu aucun diplôme en France". Or, c'est faux, Manel a obtenu son bac en France, et s'il redouble sa première année cela n'est hélas que très banal. De toute façon il a 3 ans pour réussir son DEUG, comme tout le monde. Comme tout le monde ? La préfecture ne le pense pas et se montre intraitable. Face à cette intransigence, les premières démarches individuelles ayant échoué, l'association des étudiants sénégalais avertit alors l'UGESSE-UNEF. Décision est prise d'en informer tous les étudiants du campus.

Dans cette affaire, c'est le droit aux études pour tous qui est en jeu.

La solidarité s'organise : en trois jours plus de mille signatures sont recueillies sur une pétition. Forte de ce soutien, une délégation étudiante rencontre à nouveau le préfet et lui remet, en même temps que les pétitions, des pièces nouvelles : photocopie du diplôme du bac, plusieurs certificats médicaux attestant des ennuis de santé de Manel, ainsi que les lettres de ses différents

profes attestant de son sérieux et de son assiduité aux cours.

Mais le préfet reste sourd au bon sens : après une heure et demie de discussion il ne veut toujours pas réparer l'injustice. La lutte en est là ! La bataille contre l'expulsion de Manel et pour le respect de l'égalité des chances entre étudiants français et étrangers doit s'amplifier.

Aujourd'hui dans nos facs les mesures d'expulsion se généralisent.

Déjà la loi Joxe-Pasqua permet à tous les préfets de France d'expulser tous les Manel du monde, leur donnant le pouvoir de juger de la "validité des études". Cette loi va à l'encontre des intérêts de tous les étudiants car ce n'est pas en désignant des boucs émissaires que l'on règlera la cause de la crise universitaire, le manque de moyens.

Pour que Manel et les autres aient les mêmes chances que n'importe qui, opposons-nous partout aux expulsions des étudiants étrangers et exigeons les moyens nécessaires à la réussite de tous.

Vincent Bony

ETUDIANTS ETRANGERS

A partir de
830 F
Garantie
Economique

VOTRE COUVERTURE SOCIALE

FRAIS MEDICAUX, CHIRURGIE, HOSPITALISATION, ACCIDENT, Rapatriement médical, Responsabilité civile, Assistance juridique.

Garantie Classique	1600 F
Garantie Intégrale	2200 F
Garantie Super Intégrale	3700 F

+ 100 F de frais d'adhésion.

ACCEPTÉE PAR LA PREFECTURE POUR L'OBTENTION DE LA CARTE DE SEJOUR. Remise immédiate de l'attestation. Contrat valable 12 mois quelle que soit la date d'inscription.



ASSISTANCE ETUDIANTS
Association Loi 1901
Tél : (1) 42 96 01 11

7, rue Sainte-Anne 75001 PARIS
Métro : Pyramides ou Palais-Royal

Contrat souscrit à la Compagnie Concorde
Courtier SAFI, DA RIN PASQUER - 7, rue Sainte-Anne - 75001 Paris

Un enjeu pour le développement

De nouvelles mesures visant à aggraver la situation des étudiants étrangers, viennent d'être décidées par le gouvernement Balladur.

Il sera désormais possible de refuser le renouvellement des titres de séjour des étudiants en situation régulière, même sans fournir de motif. Cela s'ajoute aux discriminations déjà existantes avec la loi Joxe-Pasqua.

Nous devons mettre en échec ces mesures discriminatoires.

Permettre l'accès des étudiants étrangers aux universités françaises.

C'est prendre en considération les besoins immenses de développement des sciences et des techniques dans le Tiers-Monde, à l'heure où la Banque mondiale et le FMI imposent à ces pays de retrouver leur équilibre financier en réduisant de manière draconienne les budgets sociaux et

éducatifs.

La France ne reconnaît pas le statut de réfugié à de nombreux ressortissants de pays avec lesquels elle a des relations commerciales, et qui sont pourtant loin d'être des démocraties. Ainsi, pendant qu'Hassan II se pavane sur nos écrans, on passe sous silence la répression et la torture qui sévissent dans les prisons marocaines. La situation des étudiants marocains, déjà difficile à cause du nombre limité de filières existantes et de l'impossibilité d'y redoubler, s'aggrave du fait que le Maroc empêche ses ressortissants de se rendre à l'étranger pour suivre leurs études. Ils ne peuvent sortir qu'avec un visa touristique qui ne leur donne pas le droit d'obtenir une carte d'étudiant en France.



Dans les pays en voie de développement, l'analphabétisme a recommencé à progresser,

en particulier pour les femmes. La récente conférence des droits de l'Homme de Vienne, a mon-

tré qu'entre 1970 et 1985, le nombre de femmes illettrées a augmenté de 54 millions alors que celui des hommes illettrés a augmenté de 4 millions. Ces pays ne pourront jamais sortir de la misère avec quelques sacs de riz distribués devant les médias. Seule une vaste coopération avec des échanges dans la

recherche et la culture, peuvent venir à bout de cette immense tragédie humaine. C'est ce à quoi il faudra travailler dorénavant si l'on veut conjurer l'aggravation des inégalités entre le Nord et le Sud.

Ludmila Acone

ETUDIANTS ETRANGERS : PAS LE DROIT A L'AVENIR !

Etre étudiant étranger n'est pas simple. Tout en vivant les mêmes conditions d'études que nous, les étudiants étrangers sont soumis à des barages parfois difficiles à surmonter.

Dans la droite lignée de la loi Joxe-Pasqua et la circulaire Marchand, Monsieur Sarkozy déclarait en avril dernier : "tout étudiant étranger en situation d'échec sera expulsé". Il leur faut donc justifier de ressources mais sans avoir le droit de travailler (ou rarement), avoir un logement tout en étant les derniers sur les listes d'attente pour une chambre en cité-U, justifier obligatoirement d'une affiliation à la sécurité sociale, ce qui exclu tous ceux âgés de plus de 26 ans qui n'ont d'office plus de couverture sociale, et en plus réussir "brillamment" ses études, ne jamais échouer !

Bref avoir les moyens, n'avoir aucun problèmes social, être étudiant modèle !

Premières victimes de la pénurie budgétaire.

Victimes d'inégalités administratives, les étudiants étrangers sont également les premières victimes de la pénurie budgétaire.

re. Avec la diminution des aides sociales, ils n'ont pas le droit, ou très rarement, aux bourses, aux chambres en cité-U, aux aides exceptionnelles (pour obtenir un prêt d'honneur, par exemple, il faut être de nationalité française).

De plus, avec le renforcement des mesures d'expulsions, il peuvent être expulsés du jour au lendemain. Et pour quelles raisons... ?

Qui nous fera croire que vider nos universités des étudiants étrangers résoudra le problème du manque de place et du matériel inadéquat ? Personne ! Les étudiants étrangers sont en fait les premières victimes de l'écrémage que programme le gouvernement.

Pasqua se donne tous les droits.

Avec son projet de réforme, non content de modifier le code de la nationalité, il remet en cause des droits pour les étudiants

étrangers - par exemple, il leurs sera désormais impossible d'obtenir une carte de séjour de 10 ans après avoir travaillé pour le ministère de l'Education Nationale en tant que maître auxiliaire - et fait accélérer les mesures d'expulsion arbitraire.

Avec la disparition programmée des commissions de séjour, l'étudiant ne pourra plus venir se défendre, en étant assisté d'un avocat ou d'une personne de son choix.

Pasqua rompt le peu de dialogue existant et renforce l'isolement de chaque étudiant.

On le voit, être étudiant étranger n'est pas simple, et va l'être de moins en moins. Pourtant, il est plus qu'urgent pour eux d'avoir une formation de qualité pour assurer leur avenir !

Delphine Puel

ASSOCIATIONS ANTI-RACISTES AIDES JURIDIQUES
le MRAP

89 rue Oberkampf
75011 Paris - Tél. : 48.06.88.00

Comité de lutte contre la double peine
14 rue Nanteuil - 75015 Paris
Tél. : 45.33.41.95 ou 45.33.43.86

SOS-Racisme
14 Cité Griset - 75011 Paris
Tél. : 48.06.40.00

LES DESSINS DU GUIDE

Chaque année le Nouveau Campus fait appel aux meilleurs dessinateurs pour mettre "leur grain de sel" graphique dans le **GUIDE DE L'ÉTUDIANT**. Cette année ont participé : **NICOLAUD**, grand prix 1993 du festival du dessin de presse collaborateur du "Charlie Hebdo" de la grande époque. **PLACID**, dessinateur de presse et artiste peintre, le talent, l'impertinence et la gentillesse ! **GÉBÉ**, l'un des plus grands, de "Hara Kiri" à "Palace". Il est irremplaçable. **Zarz**, jeune talent à découvrir.

APTES AU

SERVICE ?

Pour un très grand nombre d'entre nous, le service national - même ramené à 10 mois - représente une coupure dommageable dans nos études.

En effet, non seulement cette période est très rarement enrichissante (espéisme à prendre dans tous les sens du terme !), mais, de plus, une fois son devoir accompli, il n'est pas évident de reprendre ses "chères études".

Comment obtenir un report ?

Si l'on veut poursuivre un cursus après avoir été "libéré des obligations militaires", mieux vaut avoir fini le cycle entamé (Deug, Licence + Maîtrise, ...).

C'est à peu près possible avec le système des reports (combiné ou non avec les préparations militaires).

Il existe différents types de reports :

Jusqu'à 22 ans : - report initial (L5), accessible à tout citoyen qui en fait la démarche avant ses 18 ans.

Jusqu'à 23-24 ans : - report supplémentaire (L5 bis), autorise un sursis pour achever un cycle d'étude. Il doit être renouvelé chaque année avant le 1er octobre. Ce même article s'applique à ceux qui se trouvent "dans une situation sociale ou familiale grave".

Jusqu'à 25 ans : - report spécifique (L9) : pour en bénéficier il faut avoir déjà une année d'études supérieures validée, être candidat et accepter la coopération, l'Aide Technique ou un poste de scientifique du contingent.

- report supplémentaire : accessible aux titulaires d'un brevet de Préparation militaire (PM) pourvu qu'ils aient des études supérieures. Jusqu'à 26 ans : report supplémentaire accessible aux titulaires d'un brevet de préparation militaire supérieur (PMS) poursuivant des études supérieures.

Jusqu'à 27 ans : report spécial : seuls les étudiants en Médecine,

Dentaire, Pharmacie et Vétérinaire peuvent en bénéficier. La demande doit être déposée avant le 31 décembre de l'année des 21 ans.

Un conseil : ne vous endormez pas sur une demande, tout spécialement si vous voulez vous porter candidat à un poste de coopérant, de scientifique, ou dans l'Aide Technique. Là aussi, les places sont limitées et les demandes nombreuses.

Enfin, il est particulièrement regrettable que l'attribution d'un report au-delà de 24 ans soit restrictif et entraîne la renonciation à toute dispense en qualité de soutien de famille.

Les dispenses.

A ne pas confondre avec les exemptions (qui sont pour inaptitudes médicales), elles sont de trois types :

- la dispense à titre de compensation : concerne les "pupilles de la Nation" ou ayant eu un parent proche "Mort pour la France" ou décédé au cours de son service national ;

- la dispense à caractère social (cf ci-contre) concerne les jeunes reconnus comme étant "soutien de famille" (une ou plusieurs personnes de leur famille à charge) ;

- la dispense à caractère administratif concerne les naturalisés français au-delà de 29 ans et certains doubles nationaux ou résidents français à l'étranger.

Les formes civiles du Service National.

Objeteur de conscience (4 085 postes en 1991).

L'article L. 116-1 prévoit que toute personne en faisant la demande doit être incorporée au titre d'objeteur dans "un service civil relevant d'une administration de l'Etat ou des collectivités locales, soit dans un organisme à

vocation sociale ou humanitaire assurant une mission..."

Longtemps soupçonnés de trahison, de tire-au-flanc ou même de maladie honteuse, les objeteurs de conscience ont vu leur statut s'améliorer. La durée du service civil est de vingt mois.

Le service de la Coopération. Le service de la coopération s'effectue dans les Etats étrangers ayant signé des accords de coopération avec la France.

La durée du service est de 16 mois. Attention, en cas de refus, le service restera d'une durée de 16 mois.

Les candidats doivent avoir acquis la qualification requise avant la date d'incorporation.

Bureau commun de service national de la coopération, 57 boulevard des Invalides, 75007 Paris - Tél. : (1) 47.83.10.10 postes 695 et 214.

Le service de l'Aide Technique. Au profit des départements et territoires d'Outre-mer. Durée du service : 16 mois.

Conditions à remplir : le diplôme minimum requis est le brevet de technicien supérieur. La candidature est à déposer au moins 8 mois avant la date prévue pour une incorporation au Secrétariat d'Etat au DTOM, cabinet militaire, 27 rue Oudinot, 75007 Paris - Tél. : (1) 48.83.01.23 postes 260 et 305.

Le service dans la Police Nationale.

Casquette vissée sur le crâne, les yeux sous la visière que l'on peut regarder les gens de haut, gants blancs, liseré vert bouteille à l'épaulette et sur le képi, vous faites partie des 3 900 appelés (en 91) volontaires pour l'ivresse des paniers à salade. Soulagez le porte monnaie du ministère de l'Intérieur en apprenant à dire "vos papiers s'il te plaît" comme les vrais. Documentation disponible dans vos

bureaux du service national : demandez le sketch des "Inconnus".

A noter que diverses autres formules sont apparues, fruits honteux de divers "protocoles" passés entre ministères :

service au profit de l'ANPE (200 appelés), service au profit des rapatriés (240 recrutés). Pour plus d'information, contactez votre BSN.

Le service militaire "classique"

Pour le moment, la forme militaire demeure la forme principale du service national. Elle concerne chaque année environ 260 000 jeunes.

Vous avez 74 % de chance d'être affecté dans l'armée de Terre, 14 % d'être incorporé dans l'armée de l'Air (ne rêvez pas, ce ne sera pas "Top Gun") et 8 % dans la Marine (mais très peu iront sur l'eau...). Les autres se répartissent entre la gendarmerie (4 %), le service de santé des Armées, les scientifiques du contingents, pompiers, etc...

Pour beaucoup, le "service" est une perte de temps (et d'argent !) où l'on est contraint de laisser à la porte de la caserne quelques-uns de ses droits de citoyens (et non les moindres !). Comme de nombreux jeunes,



l'UNEF propose que le service national soit réduit à 6 mois. De l'avis même d'officiers généraux et de responsables militaires, 6 mois suffiraient s'ils étaient réellement utilisés pour acquérir les compétences militaires et techniques nécessaires à la défense de la France. Une période où les compétences personnelles de chacun seraient prises en compte. Tout comme devrait être prise en compte des aujourd'hui l'opinion, l'avis des appelés.

C'est pour cette raison que l'UNEF propose que le droit à l'expression et le droit d'association soient reconnus dans l'armée. Un citoyen reste un citoyen lorsqu'il est "sous les drapeaux".

La réforme.

Si vos troubles cardiaques, vos pieds plats... vous semblent incompatibles avec le kaki, ne manquez pas de vous en ouvrir au médecin lors de vos trois jours (pas après, c'est plus dur).

Si vous avez très peur du noir, de la mort, des autres garçons, expliquez-le avec naturel au psychiatre. Il existe de nombreux motifs de réforme, dans tous les cas soyez simple.

Réfléchissez à l'avance à la formule de service que vous préférez, remplissez soigneusement les formulaires, avec l'aide d'officiers du BSN et ne vous endormez pas sur vos demandes.

Service d'Informations des Armées, 14 rue Saint Dominique, 75007 Paris - Tél. : 45.55.92.30 poste 33 492. Adresses : 3615 Code Armées - BSN de région.



VICTIMES DU BLOCUS

Depuis plus de 30 ans, Cuba subit un impitoyable blocus économique, culturel et sportif imposé par les USA. Malgré la réprobation de l'ONU, ce blocus s'est accentué récemment avec l'adoption de la loi Torricelli par le Congrès Américain. Une situation qui entraîne une dégradation rapide des conditions de vie des cubains.

Dans un pays où la lutte pour la souveraineté est une tradition, les produits de première nécessité commencent à faire défaut. Tout comme les livres, le papier, le matériel scolaire : 300 000 étudiants risquent de ne plus faire d'études. Aujourd'hui, quelle que soit l'opinion qu'on ait du gouvernement cubain, le blocus est intolérable.

Invité en Europe par l'UNEF, la FKS (syndicat étudiant allemand) et l'Union Internationale des Étudiants, Carmen Rosa Martínez, présidente de la Federación des Estudiantes Universitarios (FEU) a bien voulu répondre à nos questions.

Le Nouveau Campus :

- Quelle est la situation des étudiants cubains actuellement ?

Rosa Martínez

- très difficile, à l'image de celle de la population tout entière. Le pays est confronté à une pénurie inconnue il y a seulement trois ans.

Avec le renforcement du blocus et l'arrêt presque total de nos échanges avec les pays ex-socialistes, l'économie cubaine est paralysée. Nous sommes obligés de fonctionner avec 50 % de pétrole en moins, ce qui limite les transports, l'industrie, l'agriculture... La récolte de canne à sucre, principale richesse du pays, se fait avec seulement 35 % des moyens utilisés auparavant. Les étudiants sont, comme

tout le monde, affectés dans leurs conditions de vie. Ils sont également touchés dans leurs conditions d'études.

NC : Quels sont les problèmes rencontrés par les étudiants ?

Rosa Martínez : Cette année, il y a eu de nombreuses coupures d'électricité. Coupures qui duraient parfois dix heures. Ce qui rend impossible l'utilisation normale des labos de sciences ou de langue, par exemple.

De même, les labos ont besoin de produits chimiques, ne serait-ce que du détergent. Mais l'une des carences les plus durement ressenties, c'est le manque de papier. Imaginez une seconde tout ce qui est bloqué dans une université sans papier ! Tout étudiant à travers le monde se rend bien compte de ce que cela veut dire. Au-delà des cours à prendre, cette carence empêche aussi de réactualiser les livres, de diffuser le savoir. C'est la diffusion du savoir, le droit à l'éducation qui sont visés.

L'éducation constitue l'un des acquis de la révolution cubaine. C'est grâce au droit aux études pour tous que le taux d'alphabétisation à Cuba est comparable à celui des pays développés.

L'excellent niveau de l'enseignement cubain est reconnu de toute la communauté internationale.

Le droit à l'éducation est menacé

par le blocus.

NC : Comment font les étudiants pour surmonter ces difficultés ?

Rosa Martínez : On s'organise. En économisant tout ce qui est possible, en développant au maximum le système de prêts des ouvrages, même personnels, en adaptant les horaires aux coupures de courant... Pour répondre au problème du transport, les vélos sont vendus aux étudiants avec 60 % de réduction ! Nous établissons des contacts avec des étudiants du monde entier, nous cherchons à favoriser les échanges. Cela donne de très bons résultats, notamment avec les étudiants américains.

NC : qu'est ce que vous attendez des étudiants français ?

Rosa Martínez : Nous ne venons pas demander la charité. Nous souhaitons faire connaître la situation des étudiants cubains, mais aussi découvrir la situation des étudiants européens.

Personnellement, j'ai été très surprise par la violence de la répression des manifestations étudiantes en Europe, particulièrement en Allemagne et aux Pays Bas.

Sans faire de "parano", je suis sûre que ça se passerait à Cuba, on en entendrait plus parler ! Il faut dénoncer les atteintes aux droits des étudiants partout dans le monde.



SOLIDAIRES : DES ÉTUDIANTS CUBAINS

Le droit aux études n'est pas un luxe. Forts de ce précepte, les étudiants français peuvent faire avancer la solidarité concrète avec leurs copains cubains. En mai 93, l'UNEF a envoyé une tonne de papier à Cuba. Amplifions la démarche, chacun de nous peut participer. Donnons une ramette de papier ou son équivalent en argent pour Cuba.

Collecte de solidarité avec les étudiants cubains : adressez vous dans les locaux UNEF : des envois en nombre seront effectués.

DES ÉTUDIANTS TUNISIENS.

Le syndicalisme étudiant libre et combatif dérange ! Pour s'être opposé à la politique universitaire de son gouvernement, le secrétaire général de l'UGET vient d'être condamné (10/06/93) à un an de prison et dans le même temps des dizaines de militants de l'UGET étaient interpellés. L'UNEF dénonce cette atteinte aux Droits de l'Homme et exige leur libération immédiate.

ADRESSES UTILES

BUREAU DE PRESSE ET D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

● A PARIS :

61 rue des Belles Feuilles, 75016 Paris
Tél. : 45.01.58.85

● A MARSEILLE : 2 rue Henri Barbusse, 13001 Marseille
Tél. : 91.91.46.00

DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES. DIRECTION DE LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT. Division de la Formation des Français à l'Étranger :

6 rue de Morigan, 75008 Paris
Tél. : 40.66.72.22

UNESCO : 7 place de Fontenay, 75007 Paris
Tél. : 45.68.10.00

Les Ambassades et les Centres nationaux d'information en matière de mobilité universitaire et d'équivalence.

LE PROGRAMME ERASMUS

Il comprend l'attribution de bourses aux étudiants afin de compenser l'excédent de dépenses qu'entraîne en général un séjour d'études à l'étranger. La bourse s'élève au maximum à 5 000 ECU par étudiants pour une année d'étude. Elle est de 2 000 ECU en moyenne, soit 14 000 F environ. Pour y avoir droit, il faut que la période d'étude faite à l'étranger (de un trimestre par an) se situe au-delà de la première année de l'Enseignement Supérieur, et soit pleinement reconnue par l'université d'origine pour l'obtention du diplôme qu'elle décerne. Elle dispense du paiement des droits d'inscription de l'université d'accueil, mais pas de ceux de l'université d'origine. La première démarche doit se faire dans l'université d'origine (bureau des relations internationales).

Elle dispense du paiement des droits d'inscription de l'université d'accueil, mais pas de ceux de l'université d'origine. La première démarche doit se faire dans l'université d'origine (bureau des relations internationales).

Pour obtenir une bourse

Il vaut mieux en général être diplômé (bien diplômé !). Les demandes doivent être faites auprès du ministère des affaires étrangères, des ambassades ou représentations spécialisées dans l'éducation des pays de la CEE, des organismes internationaux, comme l'UNESCO, ou l'organisation mondiale de la santé et les établissements d'enseignement étrangers.

UTILE AU QUOTIDIEN

conséquences de la pénurie budgétaire : amphes bondés où l'on est assis sur les marches, TD surchargés qui débordent dans les couloirs, horaires qui se chevauchent... l'en passe et des meilleures ! Avec l'UNEF, tu peux te battre pour gagner le dédoublement de ton TD, de ton amph, l'harmonisation des horaires...

Octobre - décembre : versement des bourses

Tu as le droit à une bourse mais depuis des mois, tu n'as toujours pas touché ta première mensualité. Ta situation financière devient compliquée et si cela continue...
v 23

devoir prendre un petit boulot. Tu aurais besoin d'une aide financière mais on te l'a refusée. Le CROUS et l'université disposent de fonds d'aide d'urgence. Avec l'UNEF, tu peux te battre pour gagner la mensualisation des bourses et pour obtenir une aide d'urgence auprès du FSU (Fond de Solidarité Universitaire) ou de la CSE (Commission Sociale d'Établissement).

Janvier - février : les partiels

Les premiers partiels arrivent. Souvent, quelle déception ! Les examens sont conçus pour sélectionner

bien plus que pour sanctionner nos connaissances. S'organiser est utile pour lutter contre le "sacage", pour faire respecter nos droits à l'anonymat des copies, à la double correction, à la session de septembre, gagner la présence d'étudiants dans les jurys etc...

Mars-avril : Cités-U, bourses, ne pas oublier !

C'est la période de l'année où l'on fait les demandes de bourses et de chambres en cité universitaire. avec

l'UNEF tu peux te battre pour qu'on prenne en compte tes demandes.

Mai-Juin : Les examens, les transferts, poursuite d'études

Même en ce mois de l'année, l'UNEF peut être utile pour venir fin à un sacage aux examens, gagner un transfert d'une université à une autre ou obtenir l'équivalence pour poursuivre ses études après le DUT. Toutes ces batailles possibles ne se mènent pas à la

place des étudiants, mais avec eux. Plus nous sommes nombreux et déterminés, plus nous avons de chance de gagner. A l'UNEF, nous sommes des milliers à avoir fait le choix de s'organiser par filière dans nos associations UNEF.

Notre nombre et notre diversité, sont une force considérable. Plus nombreux nous serons à être organisés, plus nombreux nous serons à nous impliquer dans la vie universitaire, plus nous aurons de poids pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux. L'UNEF existe pour nous être utile au quotidien. Tu y as toute la place.

Katell Corduant



**ÊTRE PLUS NOMBREUX, C'EST ÊTRE PLUS FORTS POUR SE DÉFENDRE
RIEN N'EST PLUS EFFICACE QUE DE S'ORGANISER POUR GAGNER
MOI AUSSI, JE REJOINS L'UNEF**

Nomprénom

adresse.....

Université*.....Filière*.....

* J'ai mon inscription dans cette fac Je veux gagner mon inscription dans cette fac

**Bulletin à découper ou à reproduire et à renvoyer à
UNE F • 52, rue E. Pailleron • 75019 Paris**

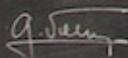
SOS lycée

**Vous avez
choisi
une formation,
pourtant il manque
des places.
C'est injuste.**

ensemble, exigeons que toutes les demandes soient satisfaites

**Faites-vous connaître
appelez le 05 00 00 93***

Georges Falbon, Président



Seine Saint-Denis
Conseil Général

*N° Vert 05 00 00 93
1000 0000